

RAPPORT ANNUEL 2013



Table des matières

Faits saillants	1
En un coup d'oeil	3
Mot du président	4
Mot du directeur général	6
Situation financière du RRUQ	8
Profil des participants	12
Service à la clientèle	16
La gouvernance	17
Structure de la gouvernance	19
Rapport des comités	21
Les ressources humaines	24
Les technologies de l'information	26
Frais d'administration et de gestion	28
Les placements	30
L'investissement responsable - Politique d'exercice des droits de vote	39
États financiers et notes afférentes	43
Rapport de l'auditeur indépendant	45
États financiers (au 31 décembre 2013)	47
Fédération des retraités de l'Université du Québec	76
Comités et partenaires	77
Principaux conseillers externes	78
Gestionnaires de portefeuilles	79
Calendrier des assemblées annuelles 2014	80

Faits saillants

Évaluation actuarielle

- L'estimation du ratio de capitalisation au 31 décembre 2013 est égale à 94 %
- Le passif des retraités représente 47 % du passif total
- Le taux actuel de cotisation de 18,1 % est insuffisant à long terme pour financer adéquatement le Régime
- La pleine indexation est accordée sur les rentes en versement pour le service avant 2005
- La pleine indexation des rentes en versement pour le service depuis 2005 est suspendue, elle a été accordée jusqu'au 30 juin 2009

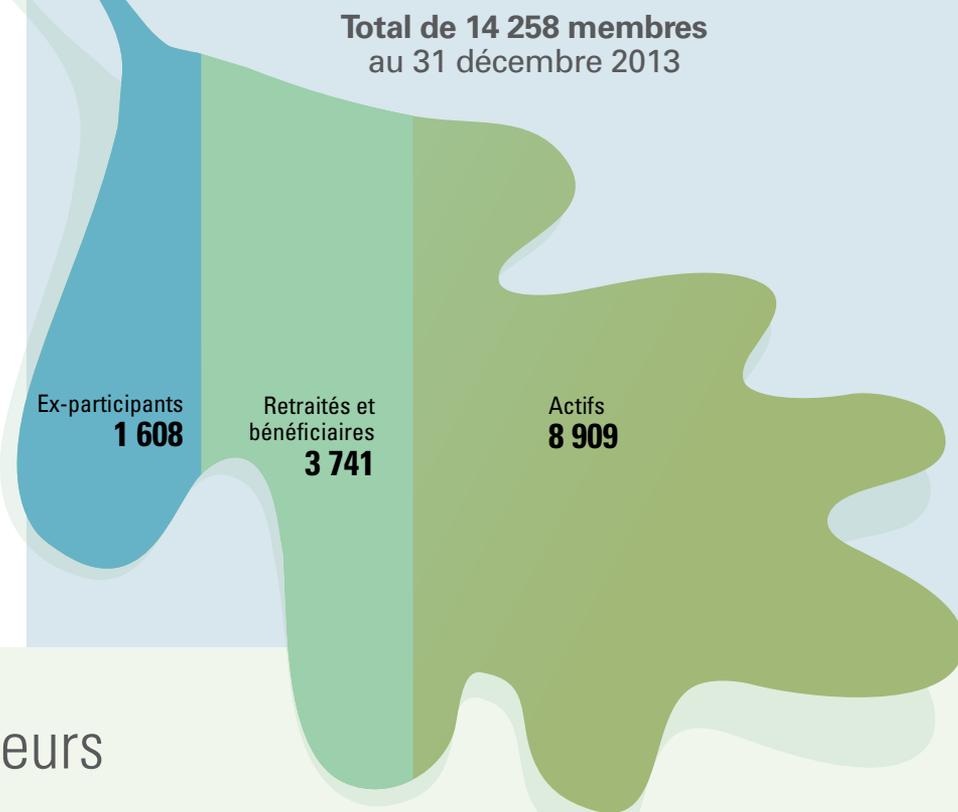
« Le ratio de capitalisation est estimé à **94 %**. »

Placements

- Rendement brut de 15,46 %
- Actifs sous gestion au-dessus de 3 G\$
- Gestion active procurant 3,28 % de plus que le portefeuille de référence, ce qui représente près de 84 millions \$
- Rendement de 2^e quartile selon l'Univers des grandes caisses de RBC Services aux Investisseurs et de Trésorerie

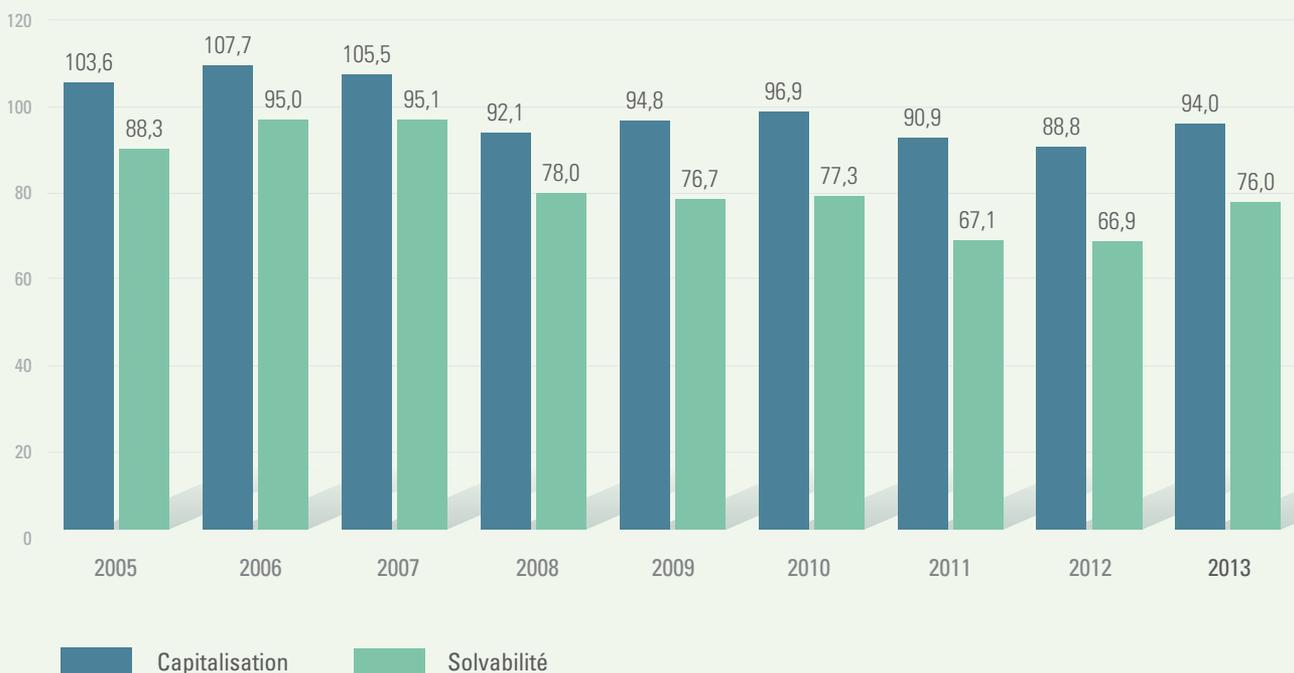
En un coup d'œil

Le Régime de retraite de l'Université du Québec (RRUQ) s'adresse aux employés des établissements de l'Université du Québec (UQ) et à quelques autres employeurs qui ont des liens avec l'UQ. Il s'agit d'un régime de retraite à prestations déterminées basées sur les cinq années les mieux rémunérées de la carrière du participant : la rente versée est égale à 2 % par année de service et elle est coordonnée, c'est-à-dire ajustée à 65 ans pour tenir compte des prestations de la Régie des rentes du Québec.



Principaux indicateurs financiers

Historique des ratios de capitalisation et de solvabilité (%) au 31 décembre



Message du président



Gilles Picard
Président

« Je me dois de signaler en premier lieu une autre année d'excellents résultats pour nos placements avec un rendement (brut) de 15,46 % . »

Madame, Monsieur,

L'année 2013 fut fertile en événements pour les régimes de retraite. La pérennité de notre Régime a été au cœur de nos activités et de nos actions.

Je me dois de signaler en premier lieu une autre année d'excellents résultats pour nos placements avec un rendement (brut) de 15,46 %. Cette performance excède de nouveau largement nos indices de références et je tiens à féliciter, pour ces bonnes nouvelles, notre directeur des placements, monsieur Louis Langlois, et toute son équipe. Je veux également souligner le travail des membres du Comité de placement et leurs efforts soutenus pour suivre la progression de nos actifs et prendre les meilleures décisions dans un contexte économique souvent imprévisible. De plus, la révision de la Politique de placement, en recherchant la meilleure équation possible en matière de diversité, rendements et contrôle des coûts, fut un exercice exigeant pour les membres de ce comité. Les changements appropriés seront présentés pour adoption au printemps de 2014 et intégrés graduellement à nos portefeuilles et stratégies au moment opportun selon un plan d'action qui aura été approuvé par le Comité de retraite. Soulignons finalement qu'à la fin de 2013, nos actifs ont, pour la première fois, franchi la barre des 3 milliards de dollars.

Le Groupe de travail sur le financement et la pérennité du Régime (GTFP), mis sur pied en avril 2012 par le Comité de retraite, a achevé son rapport en juin 2013. Celui-ci a été accepté par le comité à la réunion du 6 juin 2013 et a été déposé à la Table réseau de négociation du régime de retraite et des régimes d'assurances collectives le 4 juillet 2013. Au moment d'écrire ces lignes, les parties à la Table réseau sont en discussion quant aux changements à apporter au Règlement du Régime. Le Secrétariat du Régime a su apporter, depuis l'automne 2013, un support très efficace aux travaux de la Table réseau.

Dans mon message de l'an dernier, je vous disais que « les experts qui guident nos actions nous informaient qu'il ne faut pas s'attendre à corriger le déficit de capitalisation uniquement grâce aux revenus de placement. » Il serait tentant de penser que le très bon rendement de la caisse de retraite de 15,46 % en 2013 est le présage d'une situation qui se relèvera d'elle-même. Bien que notre déficit de capitalisation ait diminué de façon notable, il faut être prudent : les bonnes et moins bonnes années de rendement se succèdent. Il faut aujourd'hui penser aux gestes à poser pour assurer la pérennité de notre régime de retraite et être réalistes dans nos prévisions de l'évolution de plusieurs paramètres qui influencent les coûts de la retraite. Nos retraités vivent plus longtemps que prévu et les experts s'entendent pour dire que l'on doit prévoir des rendements plus bas que ceux connus par le passé. Cela se traduit par des coûts supplémentaires. Par souci d'équité intergénérationnelle, évitons également de reporter à

plus tard le remboursement de nos déficits actuels. Vous trouverez dans ce rapport la revue de notre situation financière, tenant compte de ces préoccupations. Peu importe la solution finale qui fera éventuellement l'objet d'un accord entre les parties, une certitude demeure ; le taux de cotisation des dernières années (18,1 %) devra augmenter d'autant plus lorsqu'on pense que le législateur imposera la constitution de réserves pour parer aux mauvais résultats de certaines années.

L'année 2013 fut celle du dépôt du rapport D'Amours, avec tous les débats autour des recommandations qui l'accompagnaient. La Commission des finances publiques a tenu des audiences sur ce sujet à la fin de l'été 2013. Le RRUQ a lui-même déposé un mémoire à la Commission, soulignant entre autres certains aspects problématiques de ces recommandations. Le gouvernement, l'automne dernier, a annoncé un plan de match pour étudier la problématique des déficits des régimes de retraite, avec la création d'un forum pour les universités. Nous demeurons attentifs à l'évolution de ce dossier et de ses conséquences possibles pour le RRUQ.

Le monde de la retraite a donc marqué l'actualité en 2013. Chaque semaine, les médias ont abordé le sujet du financement et de l'avenir des régimes de retraite à prestations déterminées.

Le Comité de retraite a contribué à ce débat par le dépôt à la Table réseau du rapport du GTFP sur le financement et la pérennité du RRUQ. Il a également tenu, en novembre, son colloque bisannuel où les participants ont notamment échangé sur les grands enjeux de l'heure pour les régimes de retraite à prestations déterminées. Étaient invités les membres du Comité de retraite et de ses sous-comités, des représentants des associations syndicales, des services de ressources humaines et des retraités. Des experts externes se sont joints à nous lors des sessions portant sur différents thèmes touchant autant les placements que la recherche de solutions aux problématiques actuelles, le tout en présentant la situation financière du RRUQ et les défis que nous devons relever.

Remerciements

Plusieurs membres du Comité de retraite nous ont quittés au cours de l'année 2013. En décembre 2013, après 34 années à titre de fiduciaire du RRUQ, monsieur Michel Lizée a pris une retraite bien méritée. Il a été membre du Comité de placement pendant 27 ans, dont 7 à titre de président, et membre du Comité exécutif pendant 22 ans. Son expertise, son ardeur à défendre les intérêts de tous les participants, ses talents de pédagogue, sa disponibilité de tous les instants pour expliquer et trouver des solutions à nos problèmes ont assurément marqué profondément notre Régime. Merci Michel, tu laisses de grands souliers à chausser.

Soulignons également le départ de monsieur Florent Vignola, représentant des retraités depuis 2005, qui a siégé la première fois au Comité en 1975, qui a été vice-président du Comité de 1997 à 1999 et qui a même travaillé au RRUQ de 2000 à 2005. Merci Florent.

Mesdames Diane Bérubé, Johanne Giguère, Hélène Grand-Maître, Caroline Martel, ainsi que messieurs Paul Préseault et André Régimbald ont également quitté leurs fonctions en 2013. Je les remercie pour leur contribution à nos travaux.

Pour combler ces départs, nous accueillons de nouveaux membres. Je souhaite la bienvenue au sein du Comité à mesdames Line Cormier et Suzanne Gauvreau, ainsi qu'à messieurs Chaouki Mouelhi, Gilles Charland, Martin Côté, René Delsanne, Denis Martel et Gaétan Naud. Merci à l'avance pour votre implication.

Je veux remercier tous les membres du Comité pour leur contribution à nos travaux ainsi que le support et la confiance qu'ils m'accordent dans l'exercice de mes fonctions. Je remercie aussi tous les employés du Secrétariat du RRUQ pour l'excellent travail et leur support de tous les instants aux travaux du Comité de retraite et de tous ses sous-comités. Leur travail est essentiel au bon fonctionnement de la gestion et de l'administration du Régime.

Enfin, je tiens à remercier notre directeur général, monsieur Alain Vallée, pour son excellente collaboration et pour son travail très efficace dans la direction du Secrétariat. Il a su relever avec brio le défi du changement à la direction générale.

Le Président,



Gilles Picard

Mot du directeur général



Alain Vallée
Directeur général

Au cours de l'année 2013, les acteurs et intervenants du monde de la retraite ont fait un pas en avant pour sécuriser et pérenniser les régimes de retraite à prestations déterminées.

Chers membres,

L'année 2013 a été une année de grand cru pour les principaux marchés boursiers, ce qui s'est traduit par un rendement global sur les actifs du RRUQ de 15,46 %. La valeur ajoutée pour la Caisse, par rapport au portefeuille de référence, s'élève à 3,28 %. Sur une période de 4 ans, le rendement annualisé du Régime se situe à 9,71 % avec une valeur ajoutée moyenne de 1,22 %. Dans la section touchant les placements, monsieur Louis Langlois nous présente en détail les rendements des diverses catégories d'actifs.

Le rendement pour 2013 étant supérieur au taux de 6 % requis par l'évaluation actuarielle, la situation financière du Régime s'est améliorée. Le ratio de capitalisation de l'évaluation statutaire est passé de 88,8 % au 31 décembre 2012 à 94 % au 31 décembre 2013. Mais attention, il y a encore des risques. La situation au 31 décembre 2013 constitue une accalmie, car, après deux excellentes années de rendement, la théorie d'un cycle de 4 ans du rendement des véhicules de placement annoncerait une moyenne de rendement plus modeste pour les deux prochaines années, mettant ainsi de nouveau de la pression sur la situation financière du Régime.

Le ratio de capitalisation, comme discuté ci-dessus, est la mesure adéquate à considérer pour déterminer la santé financière d'un régime tel que le RRUQ qui se veut pérenne. Il ne faut pas confondre avec le degré de solvabilité qui mesure la situation financière en supposant la terminaison du régime. Le bon rendement de 2013 sur les actifs et la hausse des taux d'intérêt de long terme ont fait augmenter le taux de solvabilité du Régime de 66,9 % au 31 décembre 2012 à 76 % au 31 décembre 2013. La hausse du ratio de solvabilité du RRUQ en 2013 est modeste par rapport aux indices publicisés par les bureaux d'actuaire-conseils, car les taux d'intérêt prescrits pour calculer le passif des rentes indexées n'ont pas augmenté autant, en 2013, que ceux utilisés pour calculer la valeur des rentes non indexées. Les indices montrent l'évolution des ratios de régimes non indexés.

Au cours de l'année 2013, les acteurs et intervenants du monde de la retraite ont fait un pas en avant pour sécuriser et pérenniser les régimes de retraite à prestations déterminées. Ils ont dit « Oui » à ces régimes. Ils ont exprimé leur confiance aux régimes à prestations déterminées, reconnaissant les bienfaits à long terme de tels régimes tant pour les travailleurs que pour les employeurs. Ils ont démontré une volonté de trouver des solutions et de favoriser des comportements qui donneront des résultats. Pour ce faire, le cadre législatif devra être adapté. Cela ne se fera cependant pas sans heurt et le chemin à parcourir sera long.

Rappelons les grands enjeux auxquels tous les régimes sont confrontés :

- Procurer un niveau de prestations adéquat
- Tenir compte de l'historique des ententes et des promesses
- Renégocier les ententes
- Favoriser l'équité entre les générations et entre les groupes de participants
- Tenir compte de la capacité de payer des parties
- Déterminer le partage optimal des coûts
- Développer des approches de financement qui stabilisent les coûts.

L'interrelation entre les enjeux amplifie la complexité de la situation et des meilleures solutions à mettre de l'avant. Tous ces enjeux ont été exprimés dans le rapport D'Amours et dans les actions entreprises par le gouvernement du Québec depuis cette publication. Le GTFP a lui aussi discuté de ces enjeux dans son rapport déposé en juillet à la Table réseau. À cet égard, rappelons que le Comité de retraite a publié, le 19 août 2013, un communiqué présentant le contenu du rapport. Ce communiqué est toujours disponible sur le site Internet du RRUQ.

Stabiliser les coûts implique qu'il faut financer le Régime avec des marges adéquates, permettant d'éviter des fluctuations dans les taux de cotisation. Le rapport du GTFP fait mention que les actuaires qui l'ont accompagné ont estimé qu'une marge de 2 % des salaires est annuellement souhaitable pour gérer les risques à court terme. Le financement du Régime devrait donc être rehaussé pour augmenter le niveau de la marge pour écarts défavorables. Il est cependant difficile, lorsqu'on a un déficit à financer, d'ajouter des marges à l'effort de financement.

En conclusion, les enjeux auxquels sont confrontés les intervenants et décideurs sont nombreux et complexes. Il faut être confiant qu'ils trouveront les solutions pour répondre aux attentes et besoins des retraités actuels et futurs des régimes de retraite.

Votre tout dévoué,

Alain Vallée



Directeur général du RRUQ

Le rendement pour 2013 étant supérieur au taux de 6 % requis par l'évaluation actuarielle, la situation financière du Régime s'est améliorée.

Situation financière du RRUQ



Eve Belmonte
Directrice de l'actuariat

Rôle de la direction de l'actuariat

- Administrer et appliquer les dispositions du Régime
- Conserver, en collaboration avec les employeurs, des données de participation fiables
- S'assurer du maintien d'une Politique de financement optimale
- Offrir à la clientèle (employés, retraités et employeurs) un service de haute qualité et effectuer les calculs et le traitement des prestations du Régime

Évaluation actuarielle statutaire

Bases d'évaluation statutaire

Capitalisation

- Hypothèse de continuité du Régime
- Financement ordonné à long terme
- Taux d'intérêt pour calculer le passif dépend du rendement espéré de la Politique de placement

Solvabilité

- Hypothèse de terminaison du Régime
- Taux d'intérêt pour calculer le passif varie à chaque évaluation (basé sur les obligations à long terme du gouvernement du Canada)

Un rapport d'évaluation actuarielle au 31 décembre 2013 doit être enregistré auprès de la Régie des rentes du Québec (RRQ) et de l'Agence du revenu du Canada (ARC) au plus tard le 30 septembre 2014. Cette évaluation doit, en principe, fixer le taux de cotisation au Régime pour les années 2014, 2015 et 2016. Cependant, l'univers des régimes de retraite est en pleine évolution au Québec et des modifications aux règles de financement sont à prévoir à plus ou moins court terme. Ainsi, le taux de cotisation pourrait être sujet à changement avant 2017.

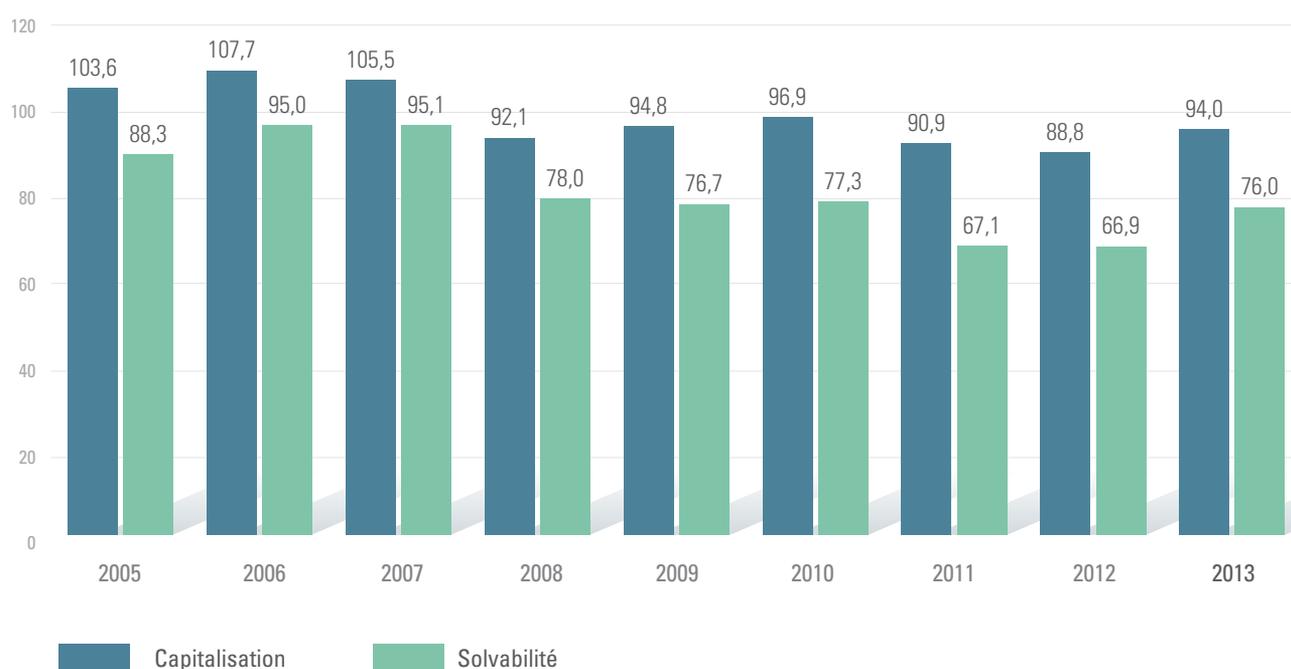
L'évaluation actuarielle statutaire établit la situation financière du RRUQ selon deux bases : la capitalisation et la solvabilité. Pour ces deux évaluations, le passif du

Régime est calculé en considérant l'indexation garantie au Régime :

- Crédits de rente accumulés avant 2005 : pleine indexation annuelle selon l'Indice des prix à la consommation (IPC)
- Crédits de rente accumulés après 2004 : indexation selon l'IPC – 3 %

En d'autres mots, bien que l'intention du RRUQ soit de financer la pleine indexation depuis 2005, la Loi sur les régimes complémentaires de retraite (Loi RCR) n'exige pas son financement depuis 2005 puisqu'elle n'est pas garantie, mais conditionnelle à la santé financière du Régime.

Historique des ratios de capitalisation et de solvabilité (%) au 31 décembre



Le graphique ci-dessus montre que la situation financière du Régime s'est passablement améliorée depuis le 31 décembre 2012 grâce au rendement de la caisse de 15,46 % en 2013. Ainsi, le taux de capitalisation du Régime est de 94 % au 31 décembre 2013 comparativement à 88,8 % au 31 décembre 2012. Malgré l'embellie de 2013, un déficit de capitalisation de 194,9 millions \$ subsiste au 31 décembre 2013 et la Loi RCR requiert qu'il soit financé en 15 ans.

En plus des gains de rendement, la hausse des taux d'intérêt à long terme a contribué à améliorer le degré de solvabilité du Régime, qui se situe à 76 % au 31 décembre 2013, comparativement à 66,9 % au 31 décembre 2012.

L'évaluation statutaire sert à déterminer la cotisation minimale requise par la Loi RCR pour les trois années suivant la date de l'évaluation actuarielle, en l'occurrence 2014 à 2016. Le tableau suivant présente le calcul de la cotisation minimale requise par la Loi RCR :

Cotisation minimale requise par la Loi RCR (taux d'actualisation de 6,0 %)	% du salaire
Coût du service courant des prestations avec indexation à IPC – 3 %	16,0 %
Financement du déficit de capitalisation (amorti sur 15 ans)	3,3 %
Cotisation requise pour acquitter les prestations à 100 %	0,4 %
Coût total (avec cotisation salariale à 9,05 % du salaire)	19,7 %
Coût total (avec financement paritaire)	20,4 %

Le taux de cotisation au Régime pour 2014 à 2016 doit nécessairement être égal ou supérieur au taux minimal de 20,4 % du salaire si le financement paritaire du Régime est conservé dans le futur. Ceci s'explique par le fait que lorsque les cotisations salariales des employés sont augmentées au-delà du taux actuel de 9,05 % du salaire, le coût du Régime augmente aussi puisque certains employés financent alors plus de la moitié de leur prestation, et que la Loi RCR exige un financement patronal minimal de 50 % par individu. Ainsi, l'excédent du 50 %, les « cotisations excédentaires », procure une prestation additionnelle aux participants concernés, augmentant le coût total du Régime. Conséquemment, un financement paritaire de la cotisation minimale de 19,7 % du salaire fait en sorte que la cotisation doit augmenter à 10,2 % du salaire pour les employés et les employeurs, afin de se conformer aux exigences de la Loi RCR, pour un financement total de 20,4 % du salaire.

La *Loi de l'impôt sur le revenu* encadre le taux de cotisation salariale permis. Ainsi, une autorisation spéciale de l'ARC doit être accordée au RRUQ pour que le taux de cotisation salariale augmente au-delà de 9,05 % du salaire.

Normalement, la hausse du taux de cotisation prendrait effet rétroactivement au 1^{er} janvier 2014 (date de l'évaluation actuarielle). Cependant, la Loi RCR a récemment

été modifiée, pour certains régimes de retraite à coûts partagés tels que le RRUQ, afin de reporter d'un an une hausse du taux de cotisation. Ainsi, la hausse du taux de cotisation n'est applicable qu'à partir du 1^{er} janvier 2015, et en ce qui concerne la RRQ, la cotisation actuelle de 18,1 % du salaire peut continuer d'être versée jusqu'au 31 décembre 2014.

Revue de la situation financière

En plus de l'évaluation statutaire triennale, le RRUQ produit chaque année la Revue de la situation financière. La Revue a pour objectif :

- D'établir la cotisation requise permettant de financer la pleine indexation des rentes pour tout le service (avant et depuis 2005) et pour tous les participants ; et
- D'établir le montant de la réserve pour indexation disponible afin de verser la pleine indexation des rentes accumulées depuis 2005.

Ainsi, le passif actuariel de la Revue est calculé en présumant que toutes les rentes sont pleinement indexées à l'IPC.

Le tableau ci-dessous compare les résultats de la Revue au 31 décembre 2013, calculés avec un taux d'intérêt de 6 %, à ceux des deux années précédentes :

(millions de \$)	2013	2012	2011
Actif			
Valeur marchande	3 066,4 \$	2 673,5 \$	2 437,4 \$
Ajustement	(116,3 \$)	76,3 \$	176,6 \$
Valeur lissée de l'actif	2 950,1 \$	2 749,8 \$	2 614,0 \$
Passif actuariel			
Participants actifs et invalides	1 679,6 \$	1 576,6 \$	1 547,5 \$
Retraités et conjoints survivants	1 529,3 \$	1 382,8 \$	1 230,2 \$
Participants inactifs avec droits acquis	52,4 \$	49,7 \$	54,3 \$
Passif additionnel pour indexation conditionnelle	171,6 \$	146,1 \$	121,0 \$
Provision pour équité salariale	0,0 \$	0,0 \$	3,8 \$
Total	3 432,9 \$	3 155,2 \$	2 956,8 \$
Excédent (déficit)	(482,8 \$)	(405,4 \$)	(342,8 \$)
Ratio	85,9 %	87,2 %	88,4 %
Excédent (déficit) sur valeur marchande	(366,5 \$)	(481,7 \$)	(519,4 \$)
Moins: passif additionnel pour indexation conditionnelle	171,6 \$	146,1 \$	121,0 \$
Excédent (déficit) sur valeur marchande avant constitution de la réserve pour indexation	(194,9 \$)	(335,6 \$)	(398,4 \$)

Les résultats de la Revue de la situation financière au 31 décembre 2013 indiquent qu'en plus du déficit de capitalisation de 194,9 millions \$, il existe un déficit additionnel de 171,6 millions \$ lié à la « promesse » de pleine indexation des rentes accumulées depuis 2005. À l'heure actuelle, il n'est pas prévu que ce déficit additionnel de 171,6 millions \$ soit financé par des cotisations additionnelles à court terme. Son financement serait plutôt réalisé par des gains actuariels (des gains actuariels sont observés lorsque l'expérience du Régime est favorable, comparativement aux hypothèses utilisées, par exemple si le rendement de la caisse dépasse les attentes).

Indexation

Pour 2014, l'indexation des rentes accumulées avant 2005 continue d'être versée normalement selon l'augmentation de l'IPC, soit 0,9 % en 2014.

Pour la portion des rentes accumulées depuis 2005, l'indexation garantie par le Régime correspond à l'excédent de l'IPC sur 3 %, s'il est positif. Puisque l'IPC en 2014 est égal à 0,9 %, l'indexation garantie au Régime est nulle pour les rentes accumulées depuis 2005. Le Règlement du Régime stipule toutefois que la

pleine indexation des rentes accumulées depuis 2005 est conditionnelle à la santé financière du Régime, et la dernière indexation accordée remonte au 30 juin 2009. Puisque la situation financière au 31 décembre 2013 présente un déficit de capitalisation et que la réserve pour indexation est actuellement vide, cette indexation ne pourra être accordée pour la période du 1^{er} juillet 2014 au 30 juin 2015. Le Règlement du Régime prévoit que lorsque la situation financière le permettra, la partie de l'indexation non payée sera rétablie rétroactivement au 1^{er} juillet 2009.

Taux de cotisation

Afin de fixer le taux de cotisation au Régime, le Comité de retraite doit s'appuyer sur la Politique de financement du RRUQ. Cette politique vise à financer des prestations pleinement indexées, et ce, pour tout le service, avant et depuis 2005. En plus de considérer la Politique de financement, le Comité de retraite doit s'assurer que le taux de cotisation répond aux exigences minimales de la Loi RCR.

Le taux de cotisation requis en 2014 par la Politique de financement du RRUQ est établi de la façon suivante :

Cotisation requise par la Politique de financement du RRUQ	% du salaire
Coût du service courant des prestations avec pleine indexation (IPC)	18,6 %
Financement d'une partie du déficit sur base de la Revue (amorti sur 20 ans)	2,0 %
Coût total (avec cotisation salariale à 9,05 % du salaire)	20,6 %
Coût total (avec financement paritaire)	21,3 %

Ainsi, puisque la cotisation requise par la Politique de financement est supérieure à la cotisation versée actuellement, une hausse du taux de cotisation devrait normalement avoir lieu. Rappelons que la Loi de l'impôt sur le revenu encadre le taux de cotisation salariale permis et qu'une autorisation spéciale de l'ARC doit être accordée au RRUQ pour que le taux de cotisation salariale augmente. Au moment d'écrire ces lignes, aucune décision n'a encore été prise quant au taux de cotisation de 2014.

Développements récents

L'environnement des régimes de retraite à prestations déterminées au Québec est en pleine ébullition. En décembre 2013, le gouvernement a annoncé son intention de mettre en place diverses mesures permettant d'améliorer la situation financière des régimes de retraite des secteurs public et privé. Un projet de loi pour les régimes du secteur municipal a été déposé en février 2014. Un autre projet de loi devrait également être déposé au cours des prochains mois pour les régimes du secteur universitaire. Le Comité de retraite surveille la situation de près.

Profil des participants

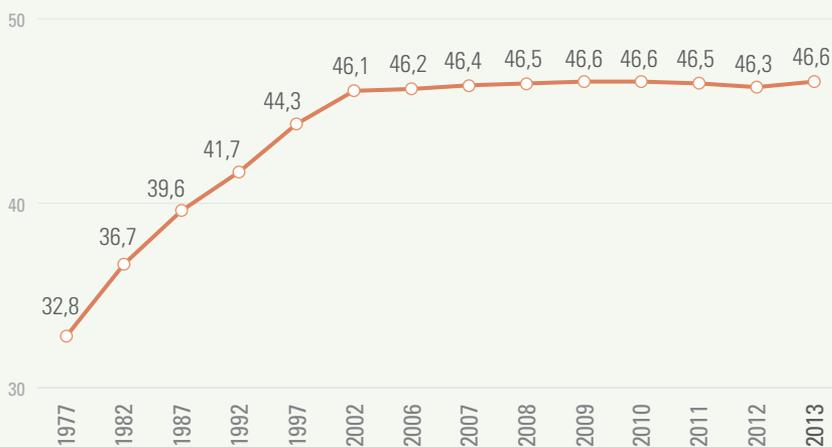
Évolution du nombre de participants



Le nombre total de clients à servir a connu une croissance de 2,8 % en 2013. Le nombre de participants actifs a augmenté de 0,7 %, alors que le nombre de retraités et de bénéficiaires a crû de 6,9 %.

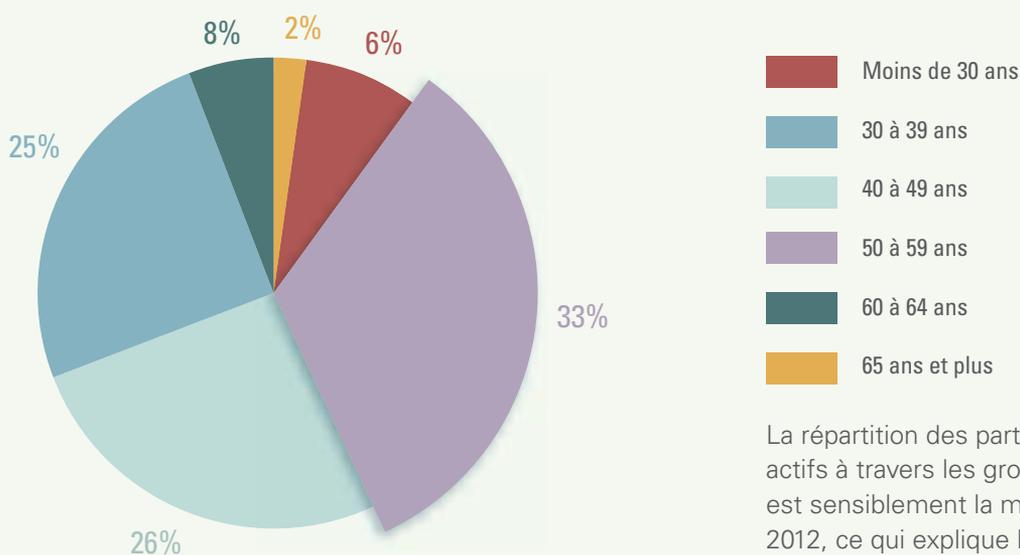


Évolution de l'âge moyen des participants actifs au 31 décembre (ans)



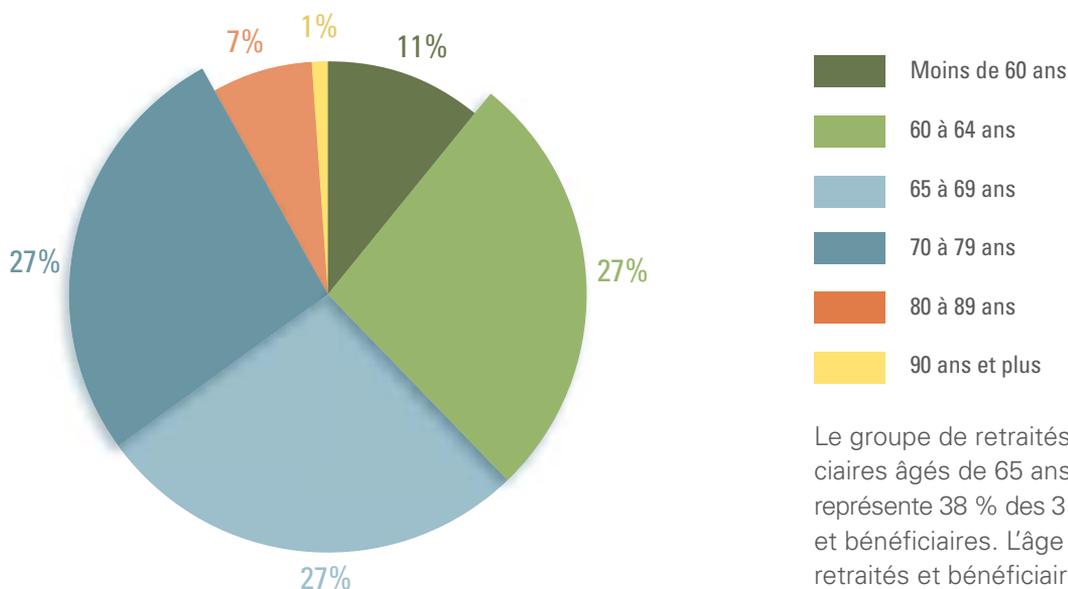
L'âge moyen des participants actifs s'est stabilisé depuis 2002. Par contre, nous prévoyons qu'il devrait augmenter au cours des prochaines années.

Ventilation des participants actifs par groupe d'âge au 31 décembre 2013



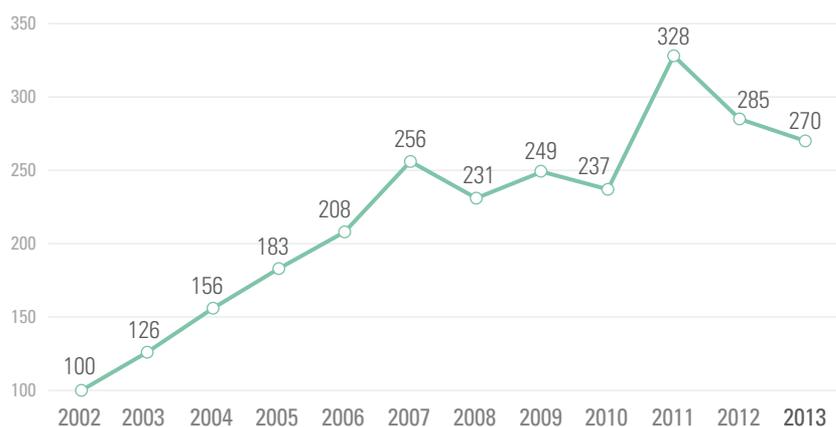
La répartition des participants actifs à travers les groupes d'âge est sensiblement la même qu'en 2012, ce qui explique la stabilité de l'âge moyen.

Ventilation des retraités et bénéficiaires par groupe d'âge au 31 décembre 2013



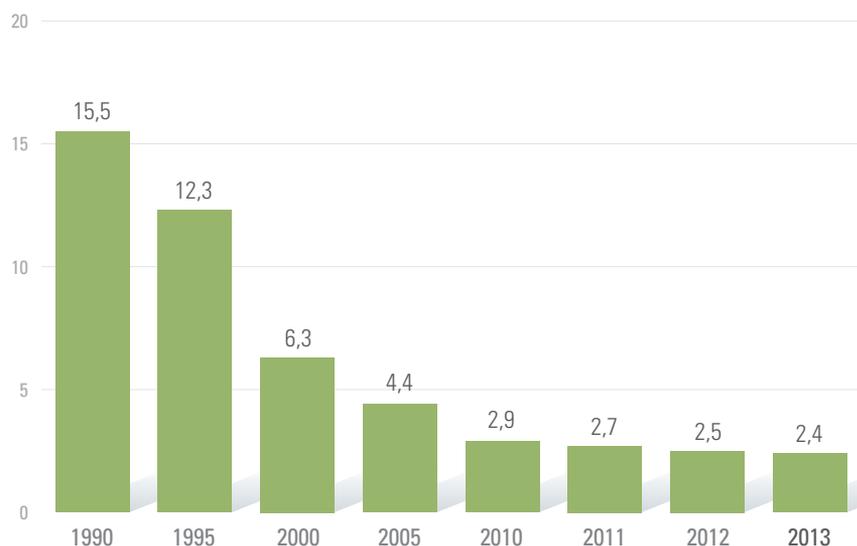
Le groupe de retraités et bénéficiaires âgés de 65 ans et moins représente 38 % des 3 741 retraités et bénéficiaires. L'âge moyen des retraités et bénéficiaires s'élève à 67,8 ans.

Nombre de nouveaux retraités



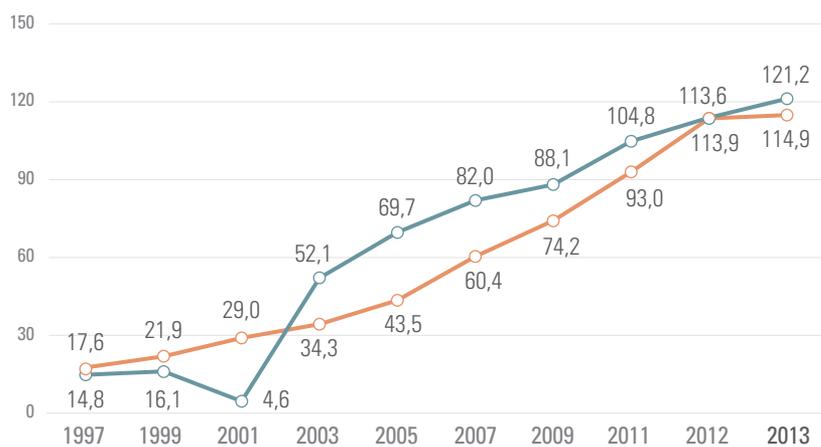
Le nombre de nouveaux retraités avoisine les 300 chaque année. Ce niveau devrait se maintenir pour les prochaines années.

Ratio du nombre de participants par retraité et bénéficiaire (%)



Un des indicateurs de la maturité d'un régime de retraite est le ratio du nombre de participants actifs sur le nombre de retraités. Étant donné la stabilité des effectifs du réseau de l'Université du Québec, ce ratio est appelé à diminuer au cours des prochaines années, ce qui signifie une augmentation du poids des obligations financières du Régime envers les retraités et bénéficiaires.

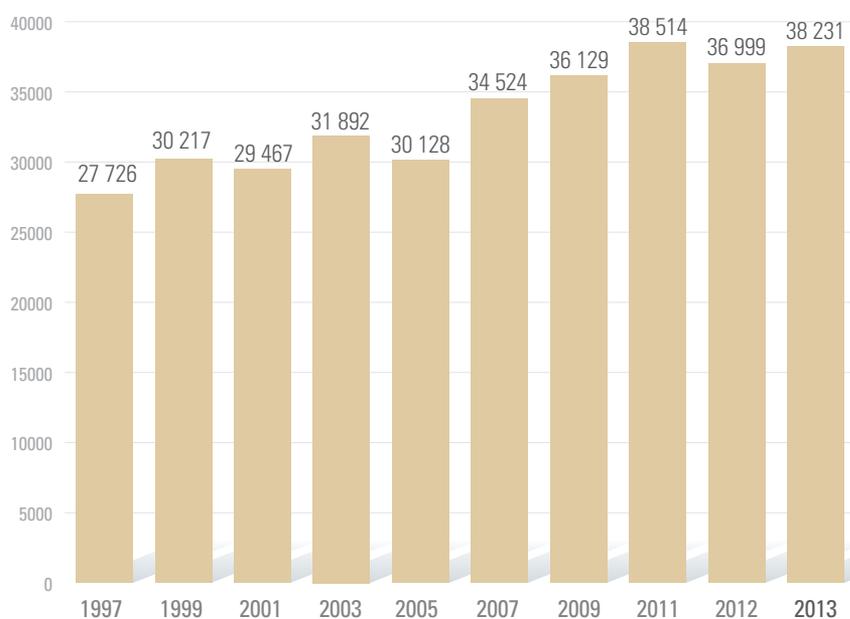
Flux monétaires (M\$)



Les flux monétaires du Régime sont de nouveau en territoire positif en 2013.

- Cotisations perçues
- Prestations payées

Rente annuelle moyenne des nouveaux retraités (\$)

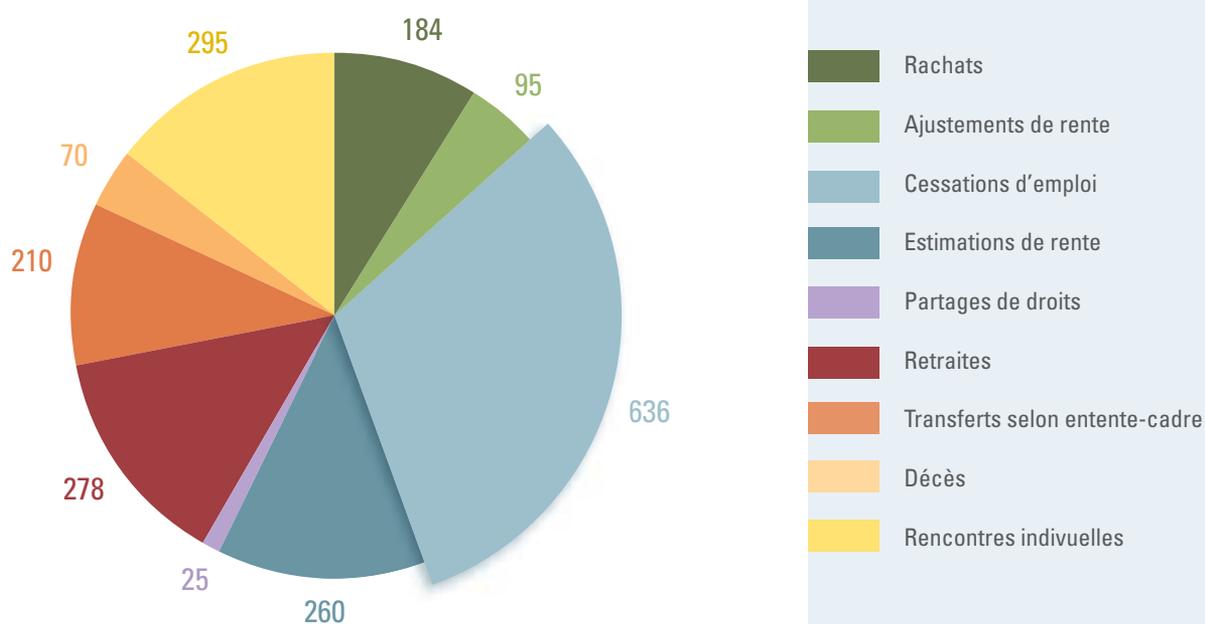


La rente moyenne des nouveaux retraités se maintient à un niveau relativement stable depuis trois ans.

Service à la clientèle

Plus du tiers des effectifs du Secrétariat travaille directement à répondre aux besoins des membres et des employeurs qui participent au RRUQ. Les services offerts incluent notamment les calculs et les estimations de prestations diverses, les transferts et les rachats, la tenue d'une base de données de participation fiables et complètes ainsi que l'administration du Régime conformément aux lois et règlements applicables. De plus, le Secrétariat propose des rencontres d'information sur le Régime, offertes individuellement ou en groupe, ainsi que des séances de formation à l'intention des employés des services des ressources humaines du réseau.

En 2013, le Secrétariat a reçu 2 053 demandes de services qui se répartissent comme suit :



La gouvernance

Objectif visé : rien de moins que les plus hauts standards et les meilleures pratiques de gouvernance

La gouvernance occupe une place importante au RRUQ qui adhère aux meilleures pratiques en la matière. De plus, le rôle fiduciaire, le devoir d'agir avec prudence, diligence, compétence, honnêteté et loyauté, dans le meilleur intérêt des participants et bénéficiaires sont prédominants dans les opérations du Régime et font l'objet de rappels constants.

En plus des qualités essentielles pour un administrateur de régime de retraite qui sont exigées par la *Loi sur les régimes complémentaires de retraite*, le RRUQ adhère à des valeurs supplémentaires telles que la responsabilité, la prudence, l'ouverture et la collaboration afin que l'administration du Régime inspire immuablement la confiance des participants et bénéficiaires.

De façon plus concrète, des actions sont posées régulièrement afin de réviser et perfectionner les façons de faire et la gestion administrative du Régime. Le Règlement intérieur du Comité de retraite a d'ailleurs été modifié afin que soit désormais incluse une mention du résultat de l'autoévaluation du travail collectif des sous-comités dans le rapport annuel des activités que chacun des comités remet au Comité de retraite. L'autoévaluation effectuée annuellement par les sous-comités permet d'informer le Comité de retraite des changements qui mériteraient d'être apportés au fonctionnement d'un sous-comité afin de lui permettre d'être encore plus efficace.

De plus, dans un souci d'amélioration continue de la transparence des informations relatives à l'administration générale du Régime, des renseignements additionnels concernant des pratiques courantes dans le cadre d'opérations d'investissements des actifs du RRUQ ont également été mis à la disposition des membres du Comité de retraite.

De même, afin de bonifier la gestion des risques dans l'administration du Régime, en début d'année, les intervenants stratégiques de l'équipe du Secrétariat se sont réunis à plus d'une reprise pour entreprendre l'analyse de la situation actuelle et réfléchir aux ajustements à apporter pour gérer efficacement les risques qui sont susceptibles d'impacter directement ou indirectement le RRUQ ou son administration. Le processus se poursuivra afin de tenir compte des modifications qui seront éventuellement apportées au Règlement du Régime pour en assurer la viabilité et la pérennité.



Sylvie Bombardier
Directrice aux affaires juridiques
et à la gouvernance

Souci de la conformité du Régime avec les lois, règlements et autres développements concernant les régimes de retraite

Les membres des comités et les employés du Secrétariat sont continuellement informés des plus récents développements concernant l'administration des régimes de retraite. L'année 2013 a été particulièrement empreinte de la diffusion du Rapport D'Amours et son analyse des solutions permettant d'innover pour pérenniser le système de retraite. L'année a également été marquée par la mise en place du Plan d'action du gouvernement du Québec pour rendre les régimes de retraite équitables et durables. Le gouvernement a aussi adopté des modifications au Règlement concernant le financement des régimes de retraite des secteurs municipal et universitaire. Ces modifications permettent notamment de séparer en deux volets la caisse de retraite, d'intégrer un fonds de stabilisation, de décaler les cotisations et, d'offrir pour une période de deux ans supplémentaires l'application de mesures d'allègement relatives aux déficits techniques.

Composition du Comité de retraite

Actuellement, le Comité de retraite est composé de 29 sièges¹ répartis comme suit :

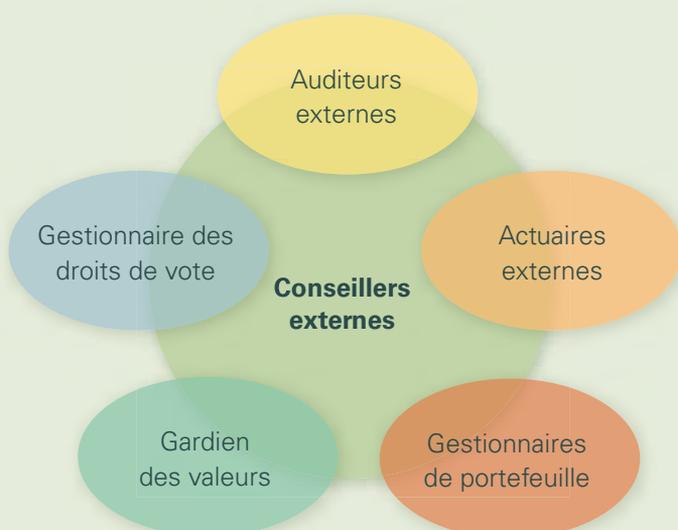
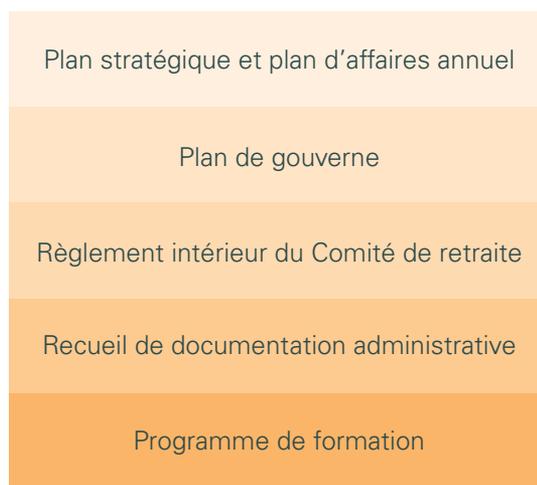
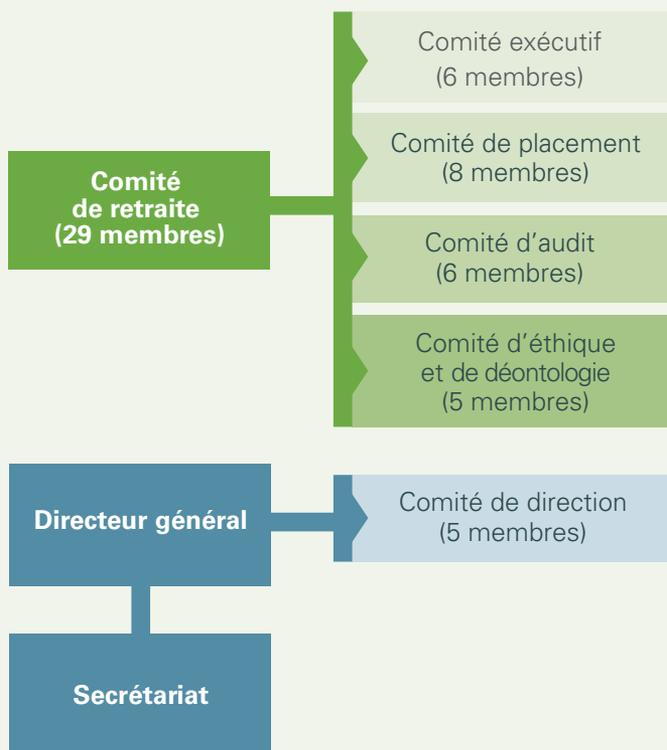
- chacun des 11 établissements du réseau de l'Université du Québec désigne un membre ;
- les employés de chacun des 11 établissements désignent un membre ;
- 4 membres sont élus lors de l'assemblée annuelle :
 - 1 membre avec droit de vote par le groupe des participants actifs
 - 1 membre avec droit de vote par le groupe des participants non actifs, retraités et bénéficiaires
 - 1 membre sans droit de vote par le groupe des participants actifs
 - 1 membre sans droit de vote par le groupe des participants non actifs, retraités et bénéficiaires ;
- 2 membres sont désignés par l'Assemblée des gouverneurs de l'Université du Québec ;
- 1 membre indépendant est désigné par le Comité de retraite.

Chaque membre du Comité de retraite agit à titre de fiduciaire, sans représenter aucun intérêt autre que celui des participants et bénéficiaires du Régime.

La structure globale du RRUQ assure une surveillance constante du Régime par toutes les parties impliquées. Étant donné les nombreux intervenants liés au réseau de l'Université du Québec, la communication est essentielle entre les intervenants du Régime de retraite et la Table réseau de négociation du régime de retraite et des assurances collectives (Table réseau), de même qu'entre le Comité de retraite et l'Assemblée des gouverneurs, qui est l'instance ayant le pouvoir de modifier le Règlement du Régime de retraite.

¹Voir la liste des membres dans la section « Comités et partenaires », page 77.

Structure de gouvernance



Suivis des modifications au Règlement du RRUQ en 2013

Les modifications entérinées par les instances concernées en 2012, portant sur la méthode de calcul du taux d'intérêt, l'adhésion du SEUQAM et la mise à jour des Appendices I et II, ont été transmises à la Régie des rentes du Québec (RRQ) et à l'Agence du revenu du Canada (ARC) le 4 mars 2013.

Les modifications concernant l'adhésion de la Fondation de l'UQTR et du SCFP section 1574, du changement de nom du Comité de vérification pour Comité d'audit et pour préciser les modalités de désignation et la rémunération des membres des sous-comités ainsi que la rémunération du membre indépendant ont été approuvées par les instances concernées du RRUQ au début de l'année 2013 et elles ont été transmises à la RRQ et à l'ARC le 4 octobre 2013.

Colloque du RRUQ

Au mois de novembre, le colloque destiné aux membres du Comité de retraite et de ses sous-comités, aux employeurs participants, aux représentants des employeurs qui exercent des pouvoirs délégués par le Comité de retraite, aux représentants des associations syndicales et des syndicats représentant des participants actifs du Régime a permis aux invités de réviser la situation financière du Régime et de recevoir de l'information concernant l'investissement d'actifs. Ce fut également l'occasion pour les participants du colloque de réfléchir aux enjeux sociaux et financiers des régimes de retraite en général, de même qu'aux solutions proposées dans le cadre de l'environnement économique, social et politique actuel.

Formation des membres des comités et des employés du Secrétariat

Le Comité de retraite encourage ses membres à acquérir des connaissances permettant de faciliter la compréhension des recommandations des experts. Réciproquement, chacun des membres du Comité doit chercher à parfaire ses connaissances afin d'optimiser sa participation aux questions débattues lors des réunions du Comité et sa compréhension des défis auxquels le Régime est confronté.

À cette fin, comme chaque année, le Secrétariat a offert une formation initiale aux nouveaux membres des comités du RRUQ, ainsi qu'un rappel sur les normes de délégation. De plus, les membres du Comité de retraite ont pu bénéficier de plusieurs formations proposées par d'autres organismes dont la Régie des rentes du Québec, l'*International Foundation of Employee Benefit Plans (IFEBP)*, l'Institut canadien de la retraite et des avantages sociaux (ICRA) ou l'Institut sur la gouvernance d'organisations privées et publiques (IGOPP).

En plus des formations qui sont aussi offertes aux membres de comités, les employés du Secrétariat suivent régulièrement diverses formations, conférences ou webinaires leur permettant de maintenir à jour leur expertise professionnelle.

Rapport des comités

Le Comité de retraite ainsi que les comités auxquels sont déléguées différentes responsabilités traitent chaque année tous les dossiers qui permettent de confirmer que le rôle de fiduciaire est exercé dans le respect d'une entière gouvernance. On décrit ci-dessous les principales activités de ces comités en 2013.

Comité de retraite

Au cours des sept réunions du Comité tenues en 2013, le Comité de retraite s'est penché, notamment, sur la Revue de la situation financière du RRUQ, le rapport du Groupe de travail sur le financement et la pérennité du Régime, l'assurance responsabilité des fiduciaires et les délégations de pouvoir. Quelques modifications au texte du Régime ont été discutées et recommandées à la Table réseau. Des modifications ont également été apportées au Règlement intérieur. Le comité a procédé au choix de l'auditeur externe et reconduit le mandat des actuaires externes pour une période de cinq ans. De plus, il a approuvé les modifications à l'Énoncé de la politique de placement et au Guide de gestion de l'actif. Il a aussi pris connaissance des suivis trimestriels du plan d'affaires en plus des dossiers récurrents. Les membres de la Table réseau de négociation et ceux de la Commission de l'administration et des ressources humaines ont reçu le directeur général et divers représentants du RRUQ à différentes rencontres.

Dans un souci de bonne gouvernance et pour améliorer ses façons de faire, les membres du Comité de retraite procèdent annuellement à une autoévaluation de leur travail collectif. Encore cette année, les membres ont souligné la bonne organisation du Régime en général. Des commentaires constructifs permettront aussi de prévoir des formations adaptées aux besoins et à la disponibilité des membres des comités.



Gilles Picard
Président du Comité de retraite



André G. Roy
Vice-président du Comité de retraite

Comité exécutif

De son côté, le Comité exécutif a traité plusieurs dossiers en 2013. Il a tenu 14 réunions, dont 8 par conférence téléphonique. Il a travaillé, entre autres, sur la Revue de la situation financière du RRUQ et fait évaluer l'impact des nouvelles tables de mortalité recommandées par l'Institut canadien des actuaires sur le passif du Régime.

Il a recommandé au Comité de retraite quelques modifications au texte du Régime. Les membres ont également recommandé la conclusion de deux ententes

de transfert, à la suite des demandes reçues. Après un appel d'offres lancé à quelques firmes pour les services actuariels externes requis par le Régime, ils ont recommandé la firme Mercer au Comité de retraite. Les membres ont également discuté et approuvé des modifications au règlement intérieur. Enfin, le Comité exécutif a examiné les délégations de pouvoir du Comité de retraite à ses différents sous-comités à la suite d'un mandat que lui a confié ce dernier.

Comité de placement

Le Comité de placement a tenu 6 réunions en 2013. Les membres ont examiné et commenté les différents rapports, notamment l'analyse des résultats, le suivi des gestionnaires et celui de la conformité et du suivi de la Politique de placement et du Guide de gestion de l'actif. Ils ont également rencontré les gestionnaires de portefeuille et ils ont fait la révision annuelle de leur performance. Un mandat a été résilié. Ils ont procédé à l'embauche d'un nouveau gestionnaire d'actions internationales de petite capitalisation. En infrastructures, ils ont approuvé un investissement dans un fonds ouvert et un autre dans un fonds spécialisé dans l'acquisition de fonds en placements privés sur le marché secondaire. Les mandats du gardien de valeurs et du gestionnaire d'exercice des droits de vote ont été évalués et reconduits. Les membres ont procédé à l'autoévaluation du Comité de placement. Finalement, dans le cadre de la révision de la Politique de placement, le comité a discuté des structures de gestion ainsi que des changements à apporter au portefeuille de référence. Les modifications à l'Énoncé de la Politique de placement et au Guide de gestion de l'actif seront présentées au Comité de retraite de mai 2014 pour approbation.



Matthieu Dufour
Président du Comité
de placement

Comité d'audit

En 2013, le Comité d'audit a tenu 3 réunions. Dans le respect de son mandat, les faits marquants des activités des membres ont trait aux points suivants: recommander l'approbation des états financiers 2012 au Comité de retraite, recevoir les commentaires des auditeurs externes pour l'exercice 2012, s'assurer du suivi des recommandations effectuées par les auditeurs, analyser et discuter du rapport des auditeurs sur les taux de rendement de 2012, approuver le plan d'audit externe pour 2013, recevoir et discuter du résultat de la vérification annuelle des données des établissements de 2012, approuver le processus de vérification annuelle des données des établissements pour 2013, analyser et questionner les résultats de la vérification des rentes de 2013 et prendre connaissance des travaux spéciaux effectués par le Secrétariat au cours de l'année 2013.



Louise Laflamme
Présidente du Comité d'audit

Comité d'éthique et de déontologie

Trois réunions et une conférence téléphonique ont eu lieu en 2013. Comme chaque année, le Comité a analysé les déclarations d'avantages et de cadeaux de même que les déclarations d'intérêts et d'antécédents judiciaires des membres des comités et des employés du Secrétariat. L'année 2013 a été marquée par plusieurs réalisations pour le Comité d'éthique et de déontologie (CED) dont une Procédure de sélection des membres externes, un Guide d'autoévaluation des comités et, particulièrement, un document de sensibilisation en matière d'éthique. Ce document a par ailleurs fait l'objet d'une présentation et d'une discussion au Comité de retraite et il est présentement disponible sur le site Internet du RRUQ. En plus de ces réalisations et des activités courantes du CED, les commentaires du Comité ont également été sollicités à certains égards par le Comité exécutif et le Comité de retraite.



Jacques Plamondon
Président du Comité
d'éthique et de déontologie

Synthèse des réunions pour 2013

	Nombre de réunions	Nombre de dossiers traités	Taux de présence des membres aux réunions
Comité de retraite	7	49	81,9 %
Comité exécutif	14	62	97,6 %
Comité de placement	6	53	95,7 %
Comité d'audit	3	22	94,1 %
Comité d'éthique et de déontologie	4	12	100 %

Les ressources humaines



Julie LeBel
Directrice des services
administratifs

L'efficacité en avant-plan et être à l'avant-garde des besoins de nos clientèles

Fier de ses ressources humaines, le Secrétariat maintient un excellent support et son expertise auprès de ses clientèles. Cette année, 48 formations et conférences ont été suivies par le personnel permettant la maintenance de notre savoir et l'acquisition de nouvelles connaissances.

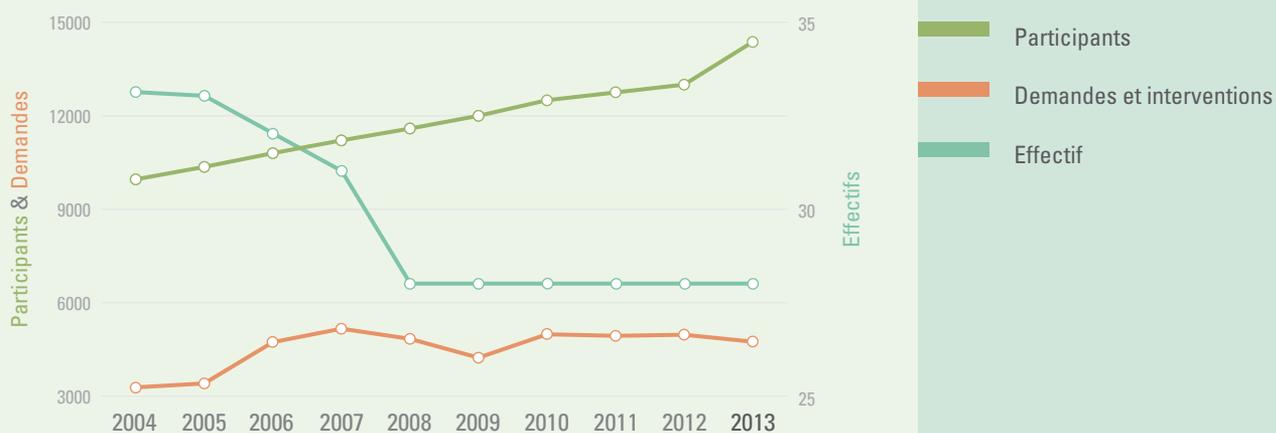
Tous les outils servant à la gestion des ressources humaines et des technologies sont révisés en continu. Nous recherchons constamment l'amélioration de nos processus afin d'assurer la qualité de nos services et l'efficacité des ressources, qu'elles soient humaines ou technologiques.

Depuis quelques années, le nombre d'effectifs du Secrétariat est stable malgré l'augmentation des participants. Il est normal qu'il y ait une légère baisse des demandes puisque certaines sont maintenant effectuées par les participants eux-mêmes » sur notre site Internet par le biais de la section « Mon Dossier ».

Cette stabilité du personnel s'explique en grande partie par la performance de nos systèmes informatiques développés à l'interne et le souci de nos employés de donner un service à la clientèle impeccable à moindre coût.

« Cette stabilité du personnel s'explique en grande partie par la performance de nos systèmes informatiques développés à l'interne et le souci de nos employés de donner un service à la clientèle impeccable à moindre coût. »

Progression effectifs Secrétariat/Demandes/Participants



L'ère du mobile ne fait que commencer et il nous faut maintenir la performance de nos systèmes informatiques, les faire évoluer en toute sécurité et ainsi contribuer à la confiance des participants

Cette année, la refonte de notre site Internet a permis le renouvellement de l'image du Secrétariat, mais a surtout facilité son accessibilité mobile. La technologie utilisée, « *Responsive design* », assure l'intégrité de nos informations partout par le biais d'un appareil mobile, qu'il soit un téléphone intelligent ou une tablette.

De plus, la poursuite de la consolidation de nos systèmes de gestion des prestations et l'amélioration des services offerts aux participants et retraités par le Web assurent l'évolution efficiente de nos processus. Nous sommes ainsi prêts à nous adapter aux changements.

En 2014, nous effectuerons de nouveau des tests d'intrusion dans nos systèmes afin d'assurer l'efficacité de nos mesures de protection sur les données de nos participants et retraités. D'autres outils en ligne seront mis en place, notamment la désignation d'une personne à contacter, la projection de rentes incluant les estimations de rachat et un outil de communication sécurisée entre le Secrétariat et le participant par le biais de « Mon Dossier ».

Les technologies de l'information

En 2013, les statistiques de consultation de notre site Internet montrent bien que la tendance des appareils mobiles se maintient : les visites, à partir de ce genre d'appareil, ont connu une importante augmentation. Celles-ci représentent en 2013 plus de 12 % de l'affluence en comparaison de 5 % en 2012. Quant à la section « Mon Dossier », les nouveaux services qui y sont offerts depuis 2013 ont été très populaires comme le montre le graphique ci-contre.

Les services en ligne toujours en progression

72% de hausse des visites à partir d'une tablette et

50% d'un appareil mobile

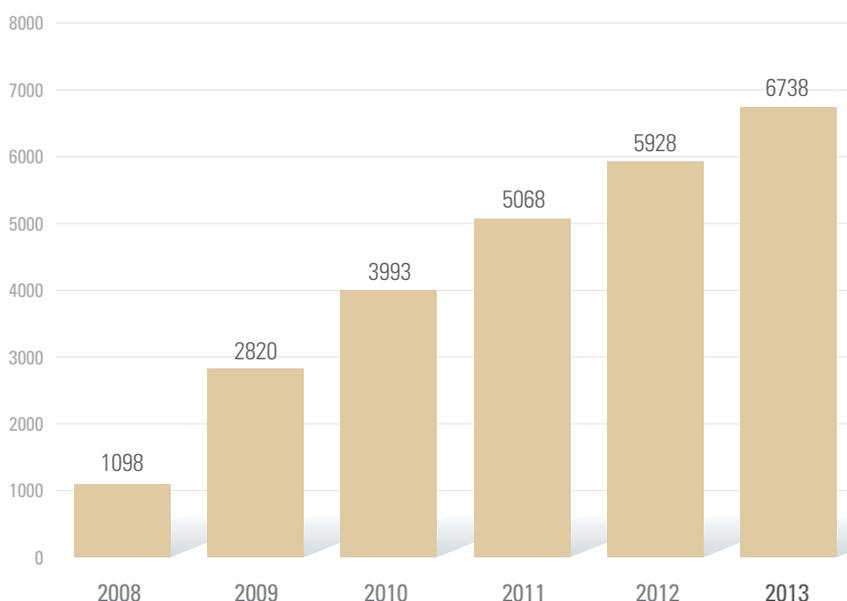
7% de pages consultées de plus sur notre site Internet

14% de hausse des inscriptions à « Mon Dossier »

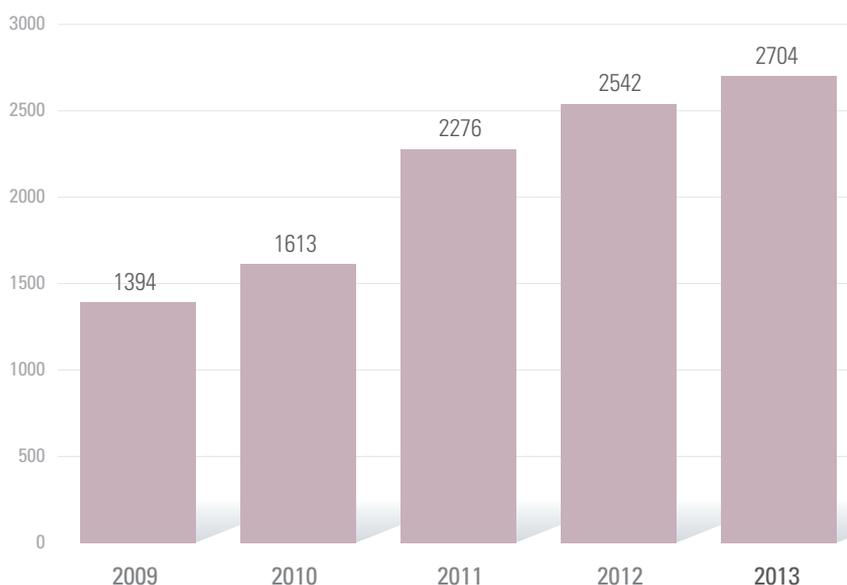
12% d'augmentation de l'achalandage sur notre site Internet

9 817 calculs de projections de rentes

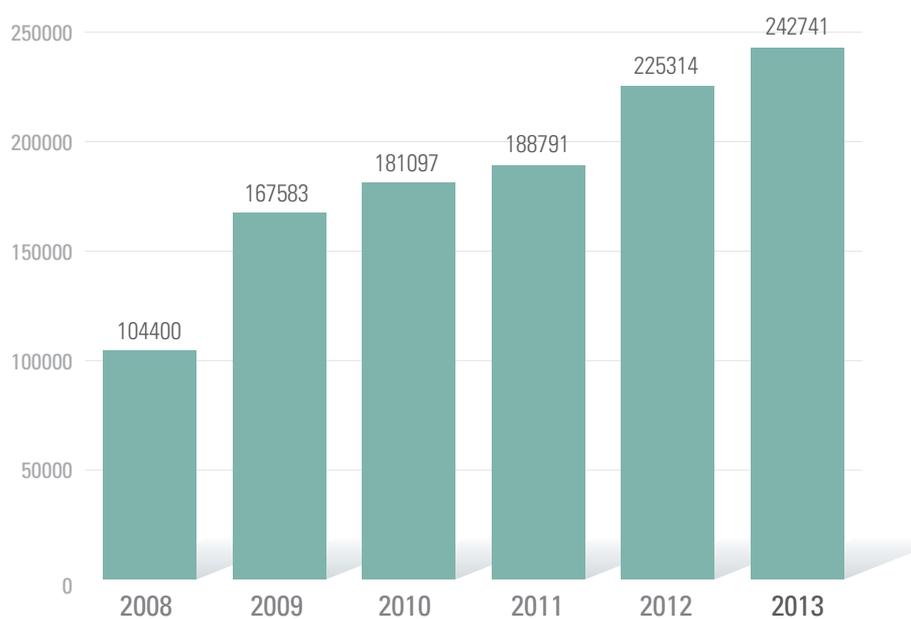
Nombre de participants inscrits à «Mon Dossier»



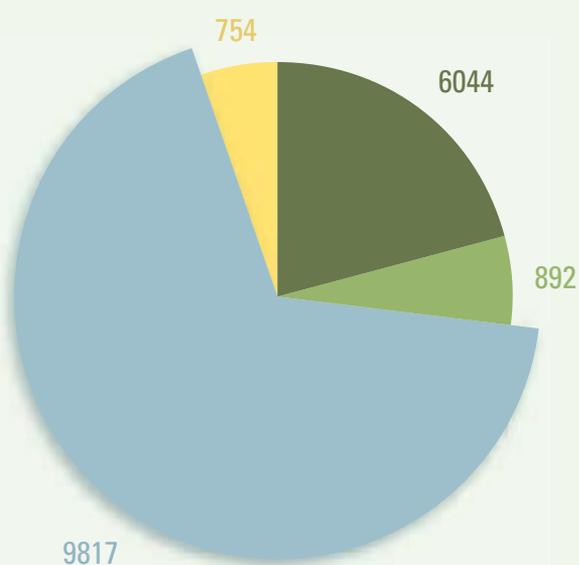
Nombre de relevés personnels électroniques



Nombre de pages consultées sur le site internet



Services en ligne sur «Mon Dossier»



- Consultation d'un relevé annuel
- Changement d'adresse
- Projection de rente
- Consultation d'un avis de dépôt

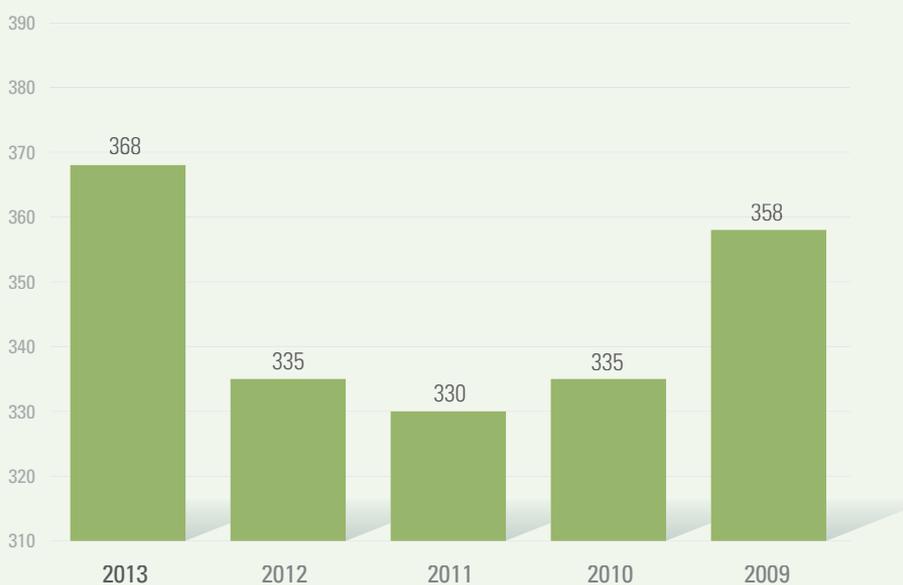
Frais d'administration et de gestion

Les tableaux ci-dessous présentent les coûts totaux d'administration du Régime et de gestion des différents portefeuilles confiés à des firmes d'experts externes.

	2013	2012	2011	2010	2009
Frais d'administration	5 252 570	4 651 111	4 350 141	4 230 946	4 340 256
Frais de gestion - placements traditionnels	9 588 695	8 680 506	8 901 077	6 334 219	5 663 254
Frais de gestion - placements alternatifs	7 732 513	7 423 447	8 362 096	8 065 486	8 490 420
Revenus de prêt de titres	(336 557)	(351 194)	(294 782)	(303 589)	(336 086)
Frais totaux d'administration et de gestion	22 237 221	20 403 870	21 318 532	18 327 062	18 157 844
Actif net de fin (en milliers de dollars)	3 066 000	2 673 000	2 437 000	2 416 000	2 156 000
% Frais d'administration sur actif net au 31 décembre	0,16%	0,16%	0,17%	0,16%	0,19%
% Frais de gestion - placements traditionnels sur actif net au 31 décembre	0,31%	0,32%	0,37%	0,26%	0,26%
Sous-total	0,47%	0,48%	0,54%	0,42%	0,45%
% Frais de gestion - placements alternatifs sur actif net au 31 décembre	0,26%	0,28%	0,34%	0,33%	0,39%
% Frais totaux d'administration et de gestion sur actif net au 31 décembre	0,73%	0,76%	0,88%	0,75%	0,84%



Gestion des dépenses Coût des frais d'administration (5 ans)



En 2013, afin de se conformer aux normes comptables, le RRUQ a inscrit une provision liée aux indemnités de départ pour les employés qui prennent leur retraite et qui ont cumulé plus de 10 années de service. En excluant cette charge non récurrente, le coût moyen des frais par participant aurait été de 327 \$.

Les placements



Louis Langlois
Directeur des placements,
de la comptabilité
et du contrôle

Résultats de l'exercice 2013

En 2013, l'actif net de la caisse de retraite a progressé de 393 millions \$, soit un résultat attribuable essentiellement à un rendement brut de 15,46 %. Conséquemment, les actifs sous gestion ont surpassé les 3 milliards \$. Notre diversification à travers différentes classes d'actifs et la gestion active de nos gestionnaires ont permis d'optimiser la performance tout en conservant un niveau de risque acceptable pour limiter l'impact de la volatilité des marchés.

Notons qu'il demeure pertinent d'évaluer nos résultats sur une durée plus longue afin de s'assurer que nos stratégies puissent traverser différents cycles de marché. Ainsi, au cours des 4 dernières années, le rendement brut annualisé se situe à 9,71 % avec une valeur ajoutée de 1,22 % au-dessus de notre portefeuille de référence.

Ces performances se classent bien au-dessus des médianes de l'Univers des grandes caisses de retraite de RBC Services aux investisseurs et de Trésorerie avec un rendement de 13,79 % et 9,23 % respectivement sur 1 an et 4 ans.

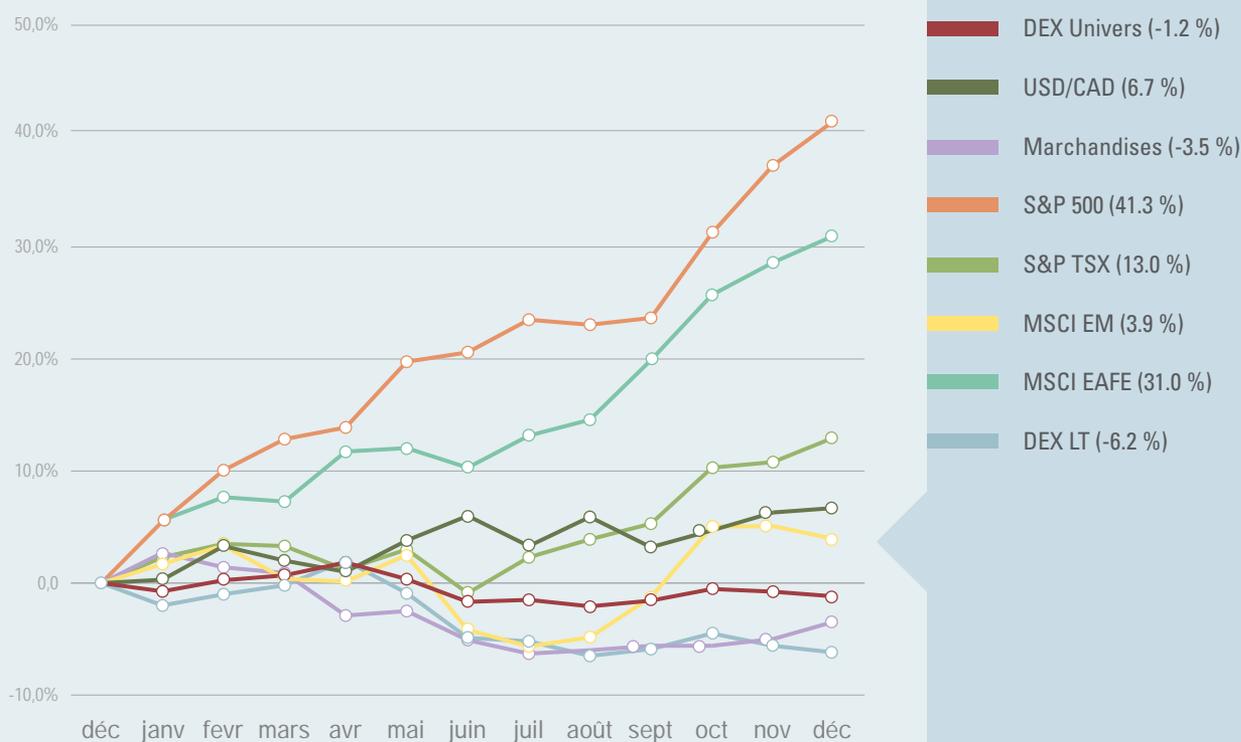
Évolution des actifs - RRUQ

Actifs totaux



Le résultat de 2013 s'explique par une économie mondiale qui prend des forces, et ce, malgré une hausse des taux d'intérêt au moment où la Banque centrale américaine amorce des discussions quant à la possibilité de diminuer ses achats d'obligations. Dans ce contexte, les marchés boursiers se sont appréciés de manière significative, notamment ceux des États-Unis et internationaux, comme le montre le graphique ci-contre sur les rendements des indices en 2013.

Rendement des indices



Avec un rendement brut de 15,46 % et une valeur ajoutée de 3,28 % au-dessus du portefeuille de référence à 12,18 %, ce sont surtout les placements en actions canadiennes et en revenus fixes qui ont contribué à cette valeur ajoutée des 12 derniers mois, avec respectivement 13,75 % et 1,22 % au-dessus de leur indice de référence.

En 2014, le Comité de placement finalisera le projet de révision de la Politique de placement qu'il a entrepris en 2013. D'ailleurs, la majorité des réunions du Comité de placement tenues en 2013 visait à déterminer les changements à y apporter.

Alors que les perspectives à long terme de rendement demeurent faibles, le Comité de placement recherche premièrement à optimiser l'équilibre à long terme entre le rendement et le niveau de risque assumé par le Régime, afin d'obtenir une meilleure protection lors de marchés baissiers, et deuxièmement, à diminuer la volatilité du taux de cotisation. Pour améliorer ces différents vecteurs, certaines recommandations ont un impact plus significatif, soient :

- Remplacer les obligations Univers par des obligations long terme ;
- Utiliser une stratégie par superposition obligatoire ; et
- Augmenter l'allocation aux placements alternatifs, notamment les terres agricoles et forestières, les infrastructures et les placements privés.

Par conséquent, l'implantation graduelle de ces différents éléments devrait permettre d'augmenter la couverture du risque de taux d'intérêt ainsi que d'améliorer le rapport rendement/risque.

Le tableau ci-dessous montre les différents changements envisagés au portefeuille de référence.

Classe d'actif	Pondération	Indice de référence	Pondération visée avec superposition obligatoire
Titres à revenu fixe	32,0 %	62,5 % DEX Universel + 37,5 % DEX Long Terme	32 %
Actions canadiennes	18,5 %	S&P / TSX Composite plafonné Rendement total	10 %
Actions étrangères	25,0 %	MSCI ACWI ex-Canada NDR (\$ CAD)	28 %
Immobilier et participations dans le domaine des ressources naturelles	8,5 %	20 % ICREIM/IPD Canada Property + 80 % AON	10 %
Placements privés	7,0 %	Rendement obtenu par classe d'actif	8 %
Infrastructures	2,0 %	DEX Long Terme + 2,5 %	5 %
Exposition aux commodités par le biais de contrats à terme	3,0 %	DJ-UBS \$CAD	3 %
Autres placements alternatifs	4,0 %	HFRI FoF Composite Index \$ US (ajusté pour frais)	4 %
TOTAL :	100 %		100 %
Superposition obligatoire*	0 %		10 %

* Par contre, si le Comité de placement croit que les taux long terme vont augmenter de façon significative, une augmentation graduelle des obligations long terme et du niveau de superposition pourrait être considérée.

Performance du portefeuille global au 31 décembre										
Année	Rendement annuel (%)	Rendement annualisé (%)								
		2 ans	3 ans	4 ans	5 ans	6 ans	7 ans	8 ans	9 ans	10 ans
2013	15,46	13,02	8,92	9,71	10,85	5,42	5,18	6,31	7,01	7,46
	12,18	10,28	7,62	8,49	8,88	4,26	4,27	5,48	6,28	6,69
2012	10,63	5,79	7,85	9,72	3,51	3,56	5,06	6,00	6,60	
	8,42	5,40	7,29	8,07	2,74	3,01	4,55	5,56	6,09	
2011	1,17	6,49	9,42	1,81	2,20	4,16	5,36	6,11		
	2,47	6,73	7,96	1,37	1,96	3,92	5,16	5,81		
2010	12,10	13,80	2,02	2,46	4,77	6,07	6,83			
	11,16	10,81	1,01	1,83	4,21	5,62	6,29			
2009	15,52	-2,67	-0,57	3,02	4,91	5,98				
	10,46	-3,72	-1,11	2,54	4,54	5,50				
2008	-18,00	-7,75	-0,84	2,41	4,17					
	-16,07	-6,43	0,03	3,11	4,54					
2007	3,77	9,04	10,28	10,59						
	4,33	9,21	10,44	10,44						
2006	14,57	13,69	12,96							
	14,32	13,63	12,55							
2005	12,82	12,16								
	12,94	11,68								
2004	11,51									
	10,43									

 Caisse globale

 Portefeuille de référence

Revenus fixes

Après une certaine stabilité en 2012, les taux d'intérêt canadiens, à l'exception de ceux de très court terme, ont amorcé en 2013 une tendance haussière qui a affecté négativement la performance des titres à revenus fixes. Les obligations fédérales et provinciales ont été particulièrement affectées, notamment celles présentant des échéances de plus de 10 ans. Les obligations de sociétés ont quant à elles mieux performé, les titres de plus courte échéance dégagant même des rendements positifs en 2013.

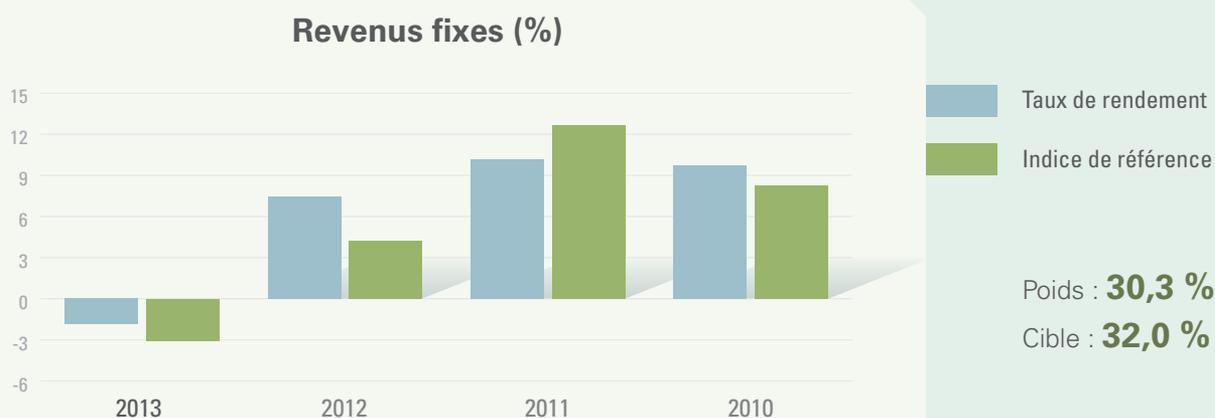
Bien que les taux d'intérêt des pays développés se situent depuis plusieurs années déjà à des niveaux historiquement faibles, les placements en revenus fixes demeurent pertinents pour limiter les fluctuations du rendement global de la Caisse en périodes de volatilité des marchés boursiers, ainsi que pour favoriser un meilleur appariement avec les obligations du Régime. À cet égard, reconnaissant la probabilité que les taux d'intérêt de long terme demeurent faibles, l'implantation en fin d'année d'un nouveau programme d'allongement de la durée du portefeuille de titres à revenus fixes permettra de continuer à augmenter la couverture du risque de taux d'intérêt.

Nos placements en revenus fixes demeurent diversifiés parmi différentes stratégies et mandats spécialisés qui nous permettent d'être exposés, non seulement au marché obligataire canadien, mais également aux marchés étrangers de pays développés ainsi qu'aux pays émergents. En fin d'année, un total de 900 millions \$ était investi en titres à revenus fixes, soit 30,3 % des actifs totaux de la Caisse, un niveau légèrement inférieur à la cible stratégique de 32 %. Sur une base

plus tactique, une sous-pondération en revenus fixes a été préconisée tout au long de l'année, aboutissant à un impact positif sur le rendement total de la Caisse en 2013.

Dans cet environnement de taux d'intérêt haussiers, le portefeuille de revenus fixes a généré un rendement négatif de 1,86 % pour l'année, comparativement à un recul de 3,07 % pour l'indice de référence (combinant les indices DEX Universel et DEX Long Terme), soit une valeur ajoutée de 1,22 %. Sur une période de quatre ans, le portefeuille de titres à revenus fixes a procuré un rendement annualisé de 6,27 %, générant ainsi une valeur ajoutée de 0,92 % sur l'indice de référence, ce dernier ayant progressé de 5,35 % pendant la période. Notre portefeuille a été affecté négativement par la hausse des taux en 2013, mais l'impact a néanmoins été limité compte tenu d'une surpondération structurelle en obligations de sociétés. De plus, l'ensemble des mandats en obligations canadiennes a généré pour l'année des valeurs ajoutées fort importantes sur leurs indices de référence respectifs. Notre allocation en dettes de marchés émergents, a quant à elle, été coûteuse en 2013, ces titres ayant connu un recul important ; nous demeurons néanmoins toujours convaincus des perspectives de rendement supérieur à long terme de ce secteur plus niché des titres à revenus fixes.

Nous débutons l'année 2014 avec un positionnement en portefeuille relativement neutre et plutôt conservateur. L'allocation en crédit et en dettes de marchés émergents est en ligne avec le positionnement visé à long terme, et la majorité des stratégies/mandats sont caractérisées par une durée modifiée inférieure ou équivalente à leur indice de référence respectif.



Actions canadiennes

Le portefeuille d'actions canadiennes totalisait une valeur de 587,5 millions \$ en fin d'année, correspondant à 19,3 % des actifs totaux de la Caisse, par rapport à une cible stratégique de 18,5 %. L'allocation visée en actions canadiennes est en baisse depuis plusieurs années, et il est anticipé que cette réduction se poursuivra dans le futur. Sur une base plus tactique, une légère surpondération en actions canadiennes a été préconisée tout au long de l'année, résultant en un impact positif sur le rendement total de la Caisse en 2013.

Le portefeuille d'actions canadiennes a réalisé un rendement de 26,74 % pour l'année, comparativement à 12,99 % pour l'indice de référence (S&P/TSX Composite), générant ainsi une valeur ajoutée exceptionnelle de 13,75 %. Sur une période de quatre ans, le portefeuille d'actions canadiennes a procuré un rendement annualisé de 12,09 %, générant ainsi une valeur ajoutée de 5,30 % sur l'indice de référence, ce dernier ayant progressé de 6,79 % pendant la période.

Tout comme en 2012, la performance du marché boursier canadien en 2013 fait pâle figure par rapport aux bourses étrangères. En effet, bien que la majorité des secteurs aient enregistré des performances positives, le recul de 29 % du secteur des matériaux (notamment le sous-secteur des mines et métaux qui a régressé de 37 %) a limité les gains de l'indice.

Notre structure de gestion en actions canadiennes s'articule autour de trois gestionnaires avec des mandats distincts et chacun de ces mandats a généré en 2013 une forte valeur ajoutée sur l'indice de référence. Ainsi les mandats avec les firmes Letko Brosseau et Foyston, Gordon & Payne, supervisant environ 75 % du portefeuille d'actions canadiennes, ont respectivement progressé de 28,1 % et 24,2 %, générant ainsi des valeurs ajoutées de 15,09 % et 11,22 % sur leur indice de

référence. Le mandat avec la firme Montrusco Bolton, qui supervise environ 25 % du portefeuille dans un mandat avec un biais vers les compagnies québécoises de petite et moyenne capitalisation, affiche quant à lui une avance de 27,8 %, ajoutant 14,81 % à son indice de référence.

Actions étrangères

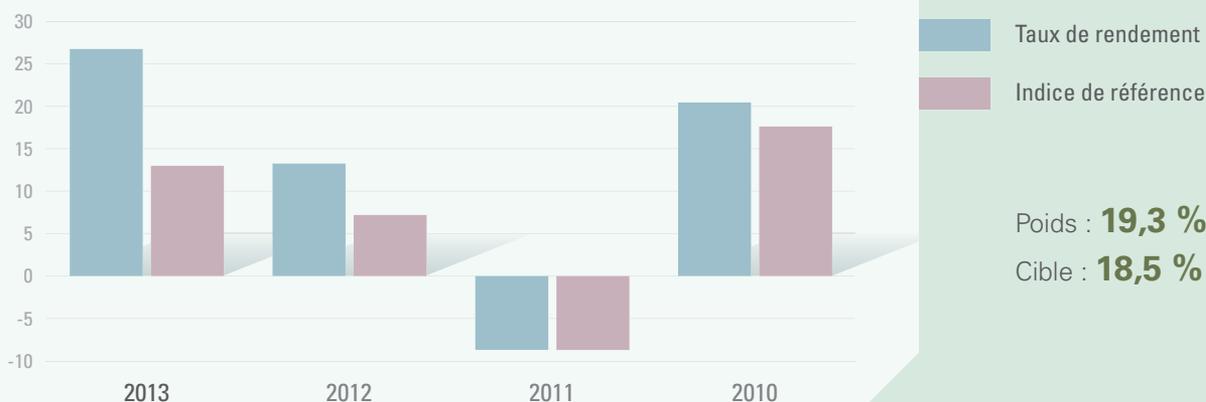
Le portefeuille d'actions étrangères totalisait une valeur de 814,7 millions \$ en fin d'année, correspondant à 26,7 % des actifs totaux de la Caisse, par rapport à une cible stratégique de 25 %. Sur une base plus tactique, une surpondération en actions étrangères a été préconisée tout au long de l'année, résultant en un impact fort positif sur le rendement total de la Caisse en 2013.

Nos placements en actions étrangères demeurent diversifiés parmi différentes stratégies qui visent à couvrir l'ensemble des marchés boursiers des pays développés et émergents, ainsi que différents niveaux de capitalisation. Dans l'optique de rendre le portefeuille plus résilient à travers des périodes de forte volatilité, une certaine proportion des stratégies retenues se caractérise par une capacité supérieure à protéger le capital dans des marchés baissiers.

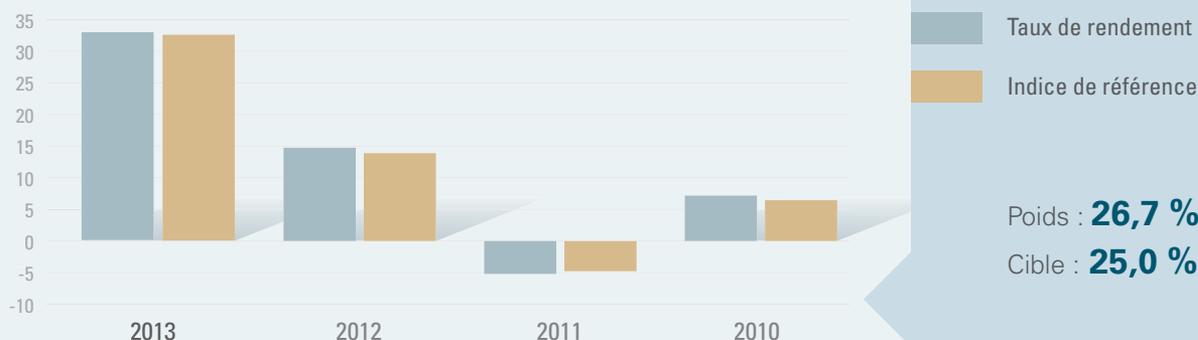
Le portefeuille d'actions étrangères a réalisé un rendement de 32,6 % pour l'année, comparativement à 31,9 % pour l'indice de référence (MSCI All Country World Index ex-Canada \$CAD), correspondant à une valeur ajoutée de 0,71 %. Sur une période de quatre ans, les actions étrangères ont procuré un rendement annualisé de 11,5 % par rapport à 11,1 % pour l'indice de référence, générant ainsi une valeur ajoutée de 0,42 %.

L'année 2013 a été caractérisée par une progression quasi ininterrompue des marchés boursiers des pays développés qui, combinée à l'appréciation de leur devise par rapport au dollar canadien, ont mené à des performances historiquement élevées. Il en a été tout autre du côté des pays émergents, où les devises se

Actions canadiennes (%)



Actions étrangères (%)



sont fortement dépréciées et les marchés boursiers ont affiché une croissance en dents de scie, résultant en une progression pour l'année beaucoup plus modeste. En devises canadiennes, les marchés boursiers américains, européens et du pacifique ont tous affiché des hausses importantes en 2013, progressant respectivement de 41,3 % (S&P 500), de 31,9 % (MSCI Europe), de 25 % (MSCI Pacifique); les marchés émergents n'affichant qu'une maigre avance de 3,9 % (MSCI Marchés émergents).

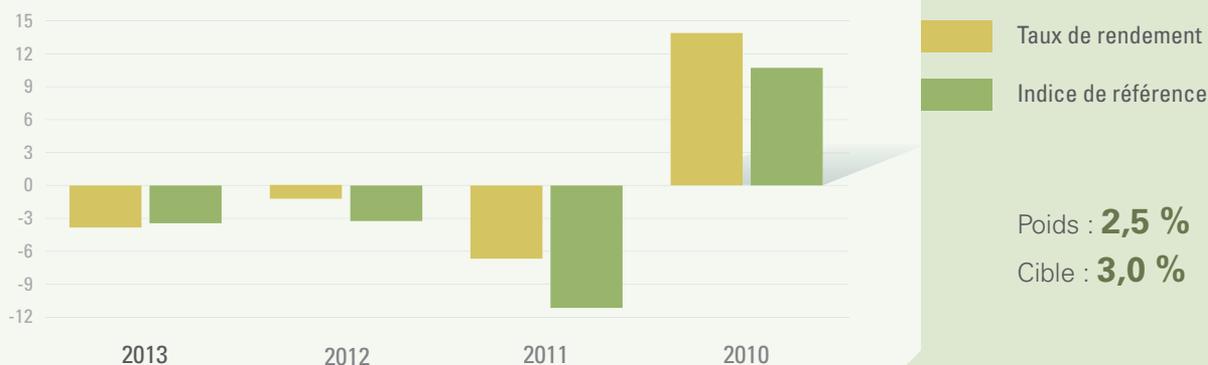
Bien que le portefeuille d'actions étrangères ait réussi à surclasser son indice de référence, deux facteurs ont contribué à limiter la performance dans l'année. En premier lieu, notre structure de gestion en actions étrangères favorise certains gestionnaires ayant un profil structurel plus défensif dans le but de protéger le capital dans des marchés plus difficiles, mais qui, dans un contexte de marché fortement haussier comme celui de 2013, auront peine à en suivre la progression. À ce titre, mentionnons la stratégie en actions mondiales avec la firme Hexavest qui affiche une progression de 32,6 %, néanmoins légèrement à la traîne du rendement de 35,2 % de son indice de référence (MSCI

Mondial). Le second facteur ayant limité la performance de notre portefeuille d'actions étrangères en 2013 est la surpondération structurelle préconisée sur les marchés boursiers des pays émergents. Ainsi, bien que nos deux gestionnaires d'actions de pays émergents aient réussi à surclasser leur indice de référence, les marchés émergents ont offert des rendements de loin inférieurs à ceux des pays développés (l'écart étant de près de 29 % en faveur des bourses des pays développés), ce qui a résulté en un vent de face important pour notre stratégie dans l'année.

Commodités

Le RRUQ investit dans les commodités tel que défini par l'indice Dow Jones UBS qui est composé de 22 commodités réparties en 5 secteurs : agriculture, énergie, métaux précieux, métaux industriels et bétail. Lors du rebalancement annuel, aucun secteur ne peut représenter plus de 33 % et aucune commodité ne peut représenter plus de 15 %. Au 31 décembre 2013, le secteur le plus important était l'énergie et le gaz naturel avec la plus haute pondération individuelle. Cette stratégie vise à augmenter la protection contre les hausses d'inflation et l'effet de diversification.

Commodités (%)



À la fin de 2013, l'investissement en commodities totalisait 75,8 millions \$, soit 2,5 % des actifs totaux de la Caisse. Au cours de l'année, la majorité des commodities ont connu des performances négatives avec notamment des pertes importantes pour le blé, l'or, l'argent, le café et le sucre. Le secteur énergie est venu compenser partiellement avec une performance positive. Le rendement de l'indice Dow Jones UBS pour l'année est de - 3,45 %. Notre gestionnaire a retranché 0,39 % à ce rendement, principalement expliqué par sa position dans le pétrole.

Immobilier et concessions agricoles et forestières

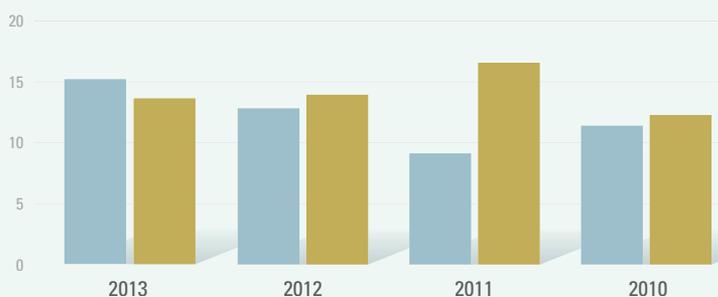
Les placements immobiliers offrent encore une année de belles performances en 2013. Malgré les hausses de taux d'intérêt, les rendements en immobilier n'ont pas été affectés négativement étant donné la forte demande pour la classe d'actif. La performance absolue du portefeuille immobilier et concessions se situe à 13,6 %, toutefois il sousperforme l'indice de référence (20 % IPD Canada + 80 % AON) de 1,54 %.

La portion du portefeuille immobilier géré par la Caisse de dépôt et placement du Québec, soit 74 %, a offert une performance de 15,9 % pour l'année 2013 en profitant de la reprise économique aux États-Unis. Le secteur des centres commerciaux a procuré les meilleurs gains, principalement au Canada, où la demande importante pour l'immobilier a fait diminuer les taux de capitalisation au cours de l'année. L'Europe a obtenu de moins bons rendements étant donné l'incertitude économique pesant sur cette région.

Le fonds d'immobilier multirésidentiel géré par Conundrum a terminé l'investissement du capital au cours de 2013 et notre position atteint 16,7 millions \$ à la fin de l'année. Nous avons reçu 868 325 \$ de distributions au cours de l'année et réalisé une performance de 14,1 %.

Notre portefeuille immobilier demeure bien diversifié au niveau géographique et sectoriel, ce qui permet d'en diminuer la volatilité tout en recherchant les investissements atteignant nos objectifs de rendement.

Immobilier et Concessions (%)

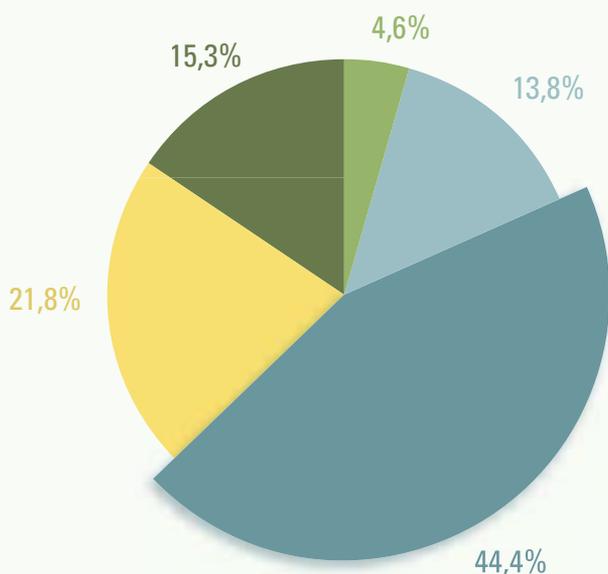


Taux de rendement
Indice de référence

Poids : **8,2 %**

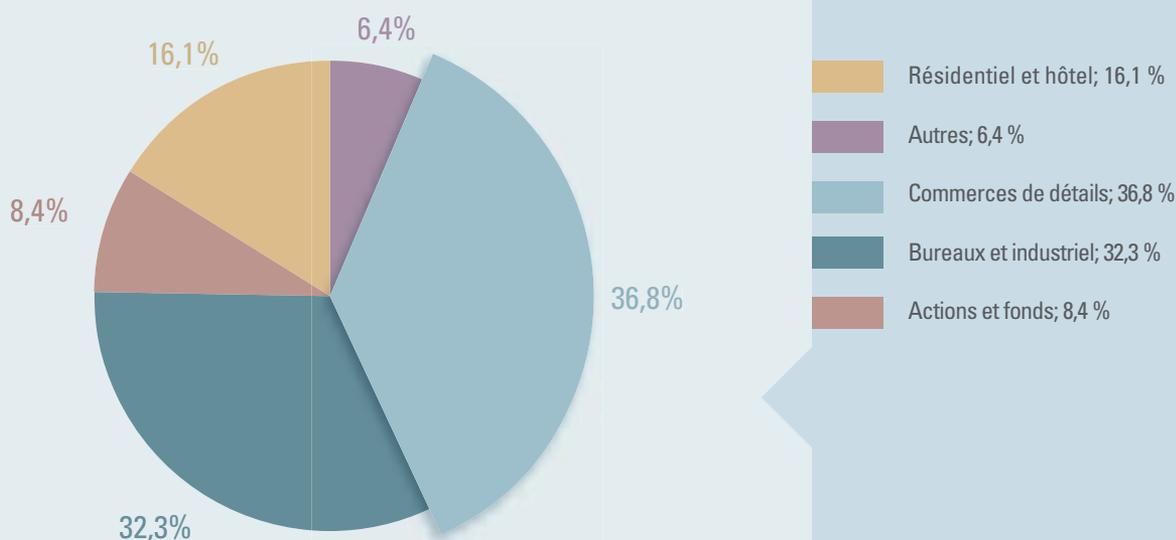
Cible : **8,5 %**

**Placements immobiliers
Répartition géographique**



Europe; 15,3 %
Asie et Marchés en émergence; 4,6 %
Québec; 13,8 %
Canada hors Québec; 44,4 %
États-Unis; 21,8 %

Placements immobiliers Répartition sectorielle



Le fonds de concessions forestières GTI 9 géré par Global Forest Product Partners au New Hampshire, d'une valeur de 15,2 millions \$, présente une performance de 0,25 % en 2013. Le portefeuille détient des forêts au Brésil, au Chili, en Australie, au Cambodge et en Nouvelle-Zélande. Au mois de novembre 2012, un engagement de 20 millions \$ a été approuvé pour le fonds GTI 10 du même gestionnaire, le montant investi en fin d'année est de 1,2 million \$ avec un investissement en Colombie. L'investissement dans les concessions forestières convient bien aux régimes de retraite par leur horizon à long terme et leur lien avec l'inflation.

L'exposition à l'immobilier et aux concessions forestières représente 8,2 % des actifs totaux de la Caisse pour un montant de 249,4 millions \$.

Placements privés et infrastructures

Pour une quatrième année consécutive, le portefeuille de placements privés et infrastructures génère un rendement intéressant avec une performance pour 2013 de 20,9 %. En plus d'un rendement total intéressant,

plusieurs fonds en portefeuille ont effectué des distributions importantes, dont Trencap avec 6,4 millions \$ de retour de capital au cours de l'année et le fonds Axa Expansion II avec 3,8 millions \$. Plus spécifiquement, la hausse des multiples d'évaluation des marchés boursiers a profité au portefeuille de placements privés de la Caisse de dépôt et placement du Québec, qui gère près de 40 % de cette classe d'actifs et qui a obtenu une performance de près de 20 %. Tous les métiers ont offert de bons rendements, mais les acquisitions par emprunt et le capital de développement expliquent la majorité de la performance étant donné leur pondération importante dans le portefeuille.

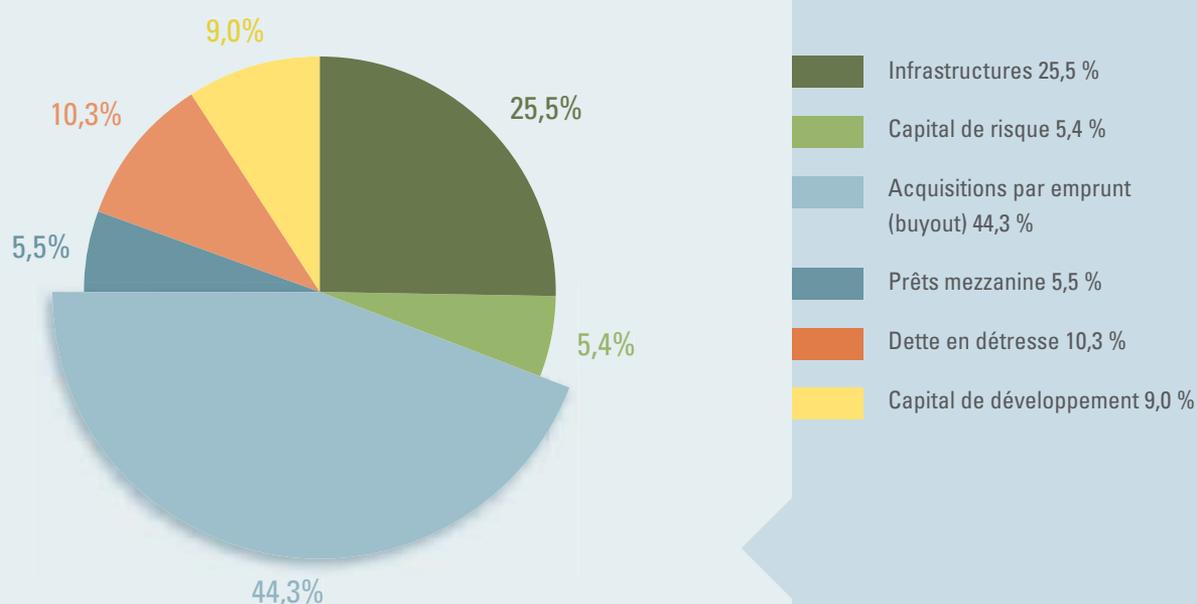
Au 31 décembre 2013, l'exposition aux placements privés et infrastructures représente 288,2 millions \$, soit 9,5 % des actifs. Au cours de l'année, deux nouveaux investissements ont été approuvés :

- Un engagement de 25 millions \$ dans le Fonds ouvert d'infrastructures mondiales IFM Global Infrastructure

Placements privés et infrastructures (%)



Placements privés Répartition par secteur



- Un engagement de 15 millions \$ américains dans le fonds de marché secondaire ASFVI géré par Ardian (anciennement AXA Private Equity)

Ces investissements s'ajoutent à un portefeuille bien équilibré entre différents secteurs.

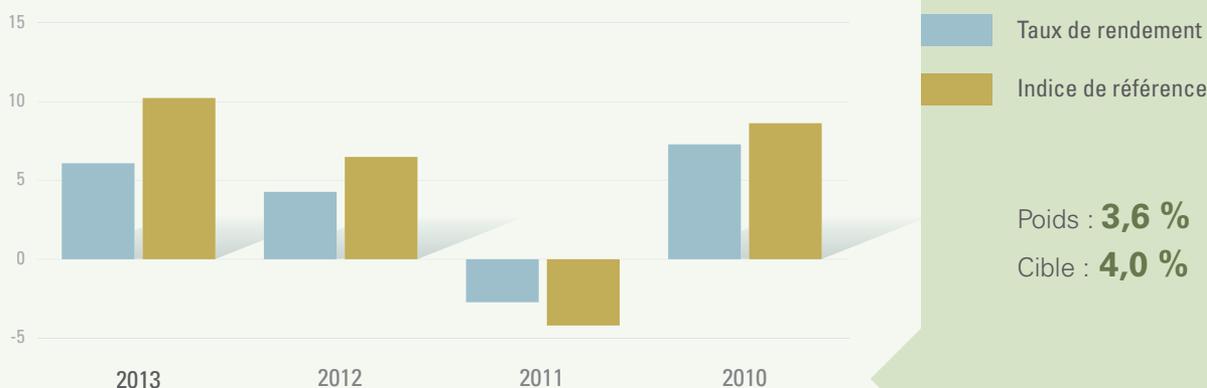
Autres placements alternatifs

L'objectif de ces placements est d'obtenir des rendements absolus ayant une faible corrélation avec les autres classes d'actifs de la Caisse, principalement avec les actions. Composée de deux fonds de fonds de couverture et d'un gestionnaire de répartition globale et tactique

de l'actif, la classe d'actif représente 109,3 millions \$ des actifs, soit 3,6 % des actifs totaux.

Pour 2013, le rendement de 6,10 % est inférieur de 4,14 % à l'indice HFRI Fonds de fonds. La plus faible exposition au marché des actions de nos gestionnaires par rapport à l'industrie des fonds de couverture a retransché au rendement. Nous demeurons convaincus que les stratégies utilisées par ces gestionnaires permettent une plus grande diversification en plus d'offrir des perspectives de rendements absolus intéressants avec une faible volatilité.

Autres placements alternatifs (%)



L'investissement responsable - Politique d'exercice des droits de vote

La loi québécoise qui régit les régimes de retraite complémentaires (appelée la Loi RCR) précise que les membres d'un comité de retraite ont la responsabilité d'agir avec prudence et loyauté dans le meilleur intérêt des participants et des bénéficiaires. D'autre part, la Loi RCR stipule que la politique de placement d'un régime doit comprendre les règles applicables à l'exercice du droit de vote des titres de la caisse de retraite.

De plus, en tant que signataire des principes de l'investissement responsable, il est stipulé que « nous serons des investisseurs actifs et prendrons en compte les questions ESG (facteurs environnementaux, sociaux et de gouvernance) dans nos politiques et pratiques d'actionnaires ».

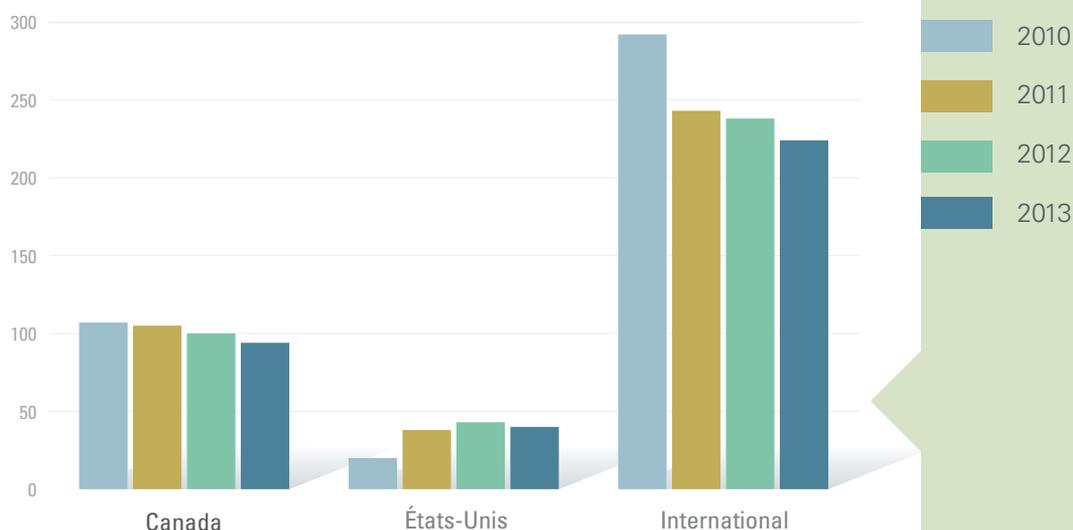
Pour se conformer à ses responsabilités, le Comité de retraite s'est doté d'une politique d'exercice des droits de vote avant-gardiste élaborée par la firme « Groupe investissement responsable » à qui nous avons délégué l'exercice de nos droits de vote. Afin de s'assurer que cette politique tienne compte des différentes préoccupations de nos membres, elle est révisée annuellement. De plus, nous avons la capacité de nommer deux membres pour siéger au comité responsable d'y apporter des amendements. Par contre, si nous voulons exercer différemment nos droits de vote, nous avons la possibilité de les rappeler au besoin.

En tant qu'investisseur dans plusieurs entreprises, nous cherchons à joindre nos votes avec le plus grand nombre d'actionnaires partageant la même volonté quant à l'adoption de meilleures pratiques qui touchent entre autres :

- le fonctionnement des conseils d'administration ;
- la rémunération des dirigeants ;
- les droits des actionnaires ;
- la structure de capital et ;
- la responsabilité sociale des entreprises.

En 2013, nous avons voté à 358 assemblées d'actionnaires. Sur les 4 405 propositions de l'ensemble des assemblées annuelles, nous nous sommes prononcés pour sur 44 % des votes enregistrés, 41 % contre et 15 % d'abstention. La majorité des abstentions s'explique par l'impossibilité d'exercer un vote contre des propositions. Par ailleurs, les votes contre les recommandations de la direction se retrouvent principalement au niveau de la nomination des administrateurs, des firmes de vérification et de la rémunération des dirigeants, où entre autres le manque d'information ne permettait pas d'exercer favorablement nos votes.

Nombre d'assemblées d'actionnaires



États financiers

Exercice terminé le 31 décembre 2013



États financiers et notes afférentes

Responsabilité de la direction relative à la production des états financiers

Les états financiers du Régime de retraite de l'Université du Québec ont été produits par la direction, qui est responsable de l'intégrité et de la justesse des données présentées, y compris les montants devant être nécessairement fondés sur le jugement et sur des estimations. Ces états financiers respectent les conventions comptables qui sont conformes aux normes comptables canadiennes pour les régimes de retraite. L'information financière présentée dans le rapport annuel est en conformité avec les états financiers.

Des systèmes de contrôle interne et des procédés d'appoint sont maintenus pour fournir l'assurance que les opérations sont autorisées, que l'actif du Régime est préservé et que les registres sont tenus avec exactitude. Ces contrôles comprennent notamment un Code de déontologie, des normes de qualité pour l'engagement et la formation du personnel, un Règlement intérieur, une structure organisationnelle où la répartition des tâches est nettement définie, avec obligation de rendre compte du rendement, ainsi que la communication des politiques et des directives à tous les échelons.

La responsabilité des états financiers incombe au Comité de retraite conformément aux lois et règlements qui le régissent. Afin de le supporter dans ses responsabilités, le Comité de retraite a mandaté le Comité d'audit. Celui-ci se compose de six administrateurs ne faisant partie ni des cadres, ni du personnel du Secrétariat du Régime. De plus, ce Comité examine les recommandations que font les auditeurs externes en vue d'améliorer le contrôle interne, ainsi que leur mise en application par la direction. Dans l'exercice de ses fonctions, ce Comité rencontre régulièrement la direction et les auditeurs externes pour décider de la portée et du choix du moment de leurs audits respectifs, examiner leurs constatations et s'assurer qu'ils s'acquittent bien de leurs responsabilités. Ce comité a révisé les états financiers et en a recommandé l'approbation au Comité de retraite.

En outre, le Cabinet d'actuaire-conseils Mercer (Canada) Limitée a procédé à une évaluation actuarielle en règle des engagements au titre des prestations en date du 31 décembre 2013, conformément aux exigences de la *Loi provinciale sur les régimes complémentaires de retraite*. Ce document doit être déposé auprès de la Régie des rentes du Québec avant le 30 septembre 2014.

Les auditeurs externes du Régime, Raymond Chabot Grant Thornton, ont effectué un audit indépendant des états financiers selon les normes comptables canadiennes pour les régimes de retraite. Leur audit a comporté les sondages et autres procédés qu'ils ont jugé nécessaires pour exprimer leur opinion dans leur rapport à l'administrateur. Les auditeurs externes ont libre accès au Comité d'audit pour discuter de leur audit et de leurs constatations quant à l'intégrité de la présentation des renseignements financiers et à la fiabilité des systèmes de contrôle interne.

Le directeur général



Alain Vallée

Le directeur des placements,
du contrôle et de la comptabilité



Louis Langlois, CFA

Rapport de l'auditeur indépendant

Aux membres du Comité de retraite du
Régime de retraite de l'Université du Québec

Raymond Chabot Grant Thornton
S.E.N.C.R.L.
Bureau 200
140, Grande Allée Est
Québec (Québec) G1R 5P7

Téléphone : 418 647-3151
Télécopieur : 418 647-5939
www.rcgt.com

Nous avons effectué l'audit des états financiers ci-joints du Régime de retraite de l'Université du Québec (le « Régime »), qui comprennent l'état de la situation financière au 31 décembre 2013 et les états de l'évolution de l'actif net disponible pour le service des prestations et de l'évolution des obligations au titre des prestations de retraite de l'exercice terminé à cette date, ainsi qu'un résumé des principales méthodes comptables et d'autres informations explicatives.

Responsabilité de la direction pour les états financiers

La direction est responsable de la préparation et de la présentation fidèle de ces états financiers conformément aux Normes comptables canadiennes pour les régimes de retraite, ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Responsabilité de l'auditeur

Notre responsabilité consiste à exprimer une opinion sur les états financiers, sur la base de notre audit. Nous avons effectué notre audit selon les normes d'audit généralement reconnues du Canada. Ces normes requièrent que nous nous conformions aux règles de déontologie et que nous planifions et réalisons l'audit de façon à obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers ne comportent pas d'anomalies significatives.

Un audit implique la mise en œuvre de procédures en vue de recueillir des éléments probants concernant les montants et les informations fournis dans les états financiers. Le choix des procédures relève du jugement de l'auditeur, et notamment de son évaluation des risques que les états financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs. Dans l'évaluation de ces risques, l'auditeur prend en considération le contrôle interne de l'entité portant sur la préparation et la présentation fidèle des états financiers afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux

circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne de l'entité. Un audit comporte également l'appréciation du caractère approprié des méthodes comptables retenues et du caractère raisonnable des estimations comptables faites par le Comité de retraite, de même que l'appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers.

Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

Opinion

À notre avis, les états financiers donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière du Régime de retraite de l'Université du Québec au 31 décembre 2013, ainsi que de l'évolution de l'actif net disponible pour le service des prestations et de l'évolution des obligations au titre des prestations de retraite pour l'exercice terminé à cette date, conformément aux Normes comptables canadiennes pour les régimes de retraite.

Raymond Chabot Grant Thornton S.E. N.C. R. L.¹

Québec
Le 1er mai 2014

¹ CPA auditeur, CA permis de comptabilité publique n° A109631

États financiers au 31 décembre 2013

États financiers

Situation financière.....	48
Évolution de l'actif net disponible pour le service des prestations	49
Évolution des obligations au titre des prestations de retraite	50
Notes complémentaires	51

Régime de retraite de l'Université du Québec

Situation financière

au 31 décembre 2013

(en milliers de dollars)

	2013	2012
	\$	\$
ACTIF NET DISPONIBLE POUR LE SERVICE DES PRESTATIONS		
Actif		
Placements (note 4)		
Effets commerciaux	29 003	23 705
Obligations et fonds d'obligations (note 4a)	823 398	757 393
Actions et fonds d'actions (note 4b)	1 212 764	1 030 840
Actifs déposés en contrepartie des contrats à terme (note 4c)	242 483	223 428
Fonds et prêts hypothécaires (note 4d)	50 137	41 195
Fonds de couverture	109 349	90 582
Placements privés (note 4e)	328 898	273 470
Placements immobiliers	232 503	192 667
Encaisse des fiduciaires	14 399	6 084
	3 042 934	2 639 364
Créances		
Cotisations à recevoir des membres	5 189	5 282
Cotisations à recevoir des employeurs	5 008	5 006
Revenus de placements à recevoir	5 816	15 578
Transactions sur les placements en voie de règlement	1 230	9 940
Autres créances à recevoir	330	489
	17 573	36 295
Actifs relatifs aux opérations de prêts de titres (note 5)	2 046	972
Immobilisations corporelles et autres actifs	756	754
Encaisse	9 407	10 374
	12 209	12 100
	3 072 716	2 687 759
Passif		
Engagements relatifs aux opérations de prêts de titres (note 5)	2 046	972
Transactions sur les placements en voie de règlement	1 167	10 133
Charges à payer	3 615	3 099
Cotisations à rembourser		787
	6 828	14 991
Actif net disponible pour le service des prestations	3 065 888	2 672 768
OBLIGATIONS AU TITRE DES PRESTATIONS DE RETRAITE <i>selon l'indexation prévue au Régime (note 6)</i>	3 260 792	3 008 352
DÉFICIT	(194 904)	(335 584)

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.

Lu et approuvé,



Gilles Picard, président



Alain Vallée, secrétaire

Régime de retraite de l'Université du Québec

Évolution de l'actif net disponible pour le service des prestations

pour l'exercice terminé le 31 décembre 2013

(en milliers de dollars)

	2013	2012
	\$	\$
Solde au début	<u>2 672 768</u>	<u>2 437 371</u>
ACTIVITÉS DE PLACEMENTS (note 7)		
Revenus de placements	136 099	119 338
Variations de la juste valeur des placements	<u>273 980</u>	<u>137 701</u>
	410 079	257 039
Frais de gestion	(16 677)	(15 593)
Honoraires du fiduciaire	(581)	(475)
Frais de transactions	(668)	(647)
Autres	(33)	(24)
	<u>392 120</u>	<u>240 300</u>
ACTIVITÉS D'ADMINISTRATION DU RÈGLEMENT		
Cotisations		
Cotisations des membres (note 8)	57 008	54 532
Cotisations des employeurs (note 8)	54 667	52 935
Transferts d'autres régimes	<u>9 460</u>	<u>6 112</u>
	121 135	113 579
Autres revenus	<u>24</u>	<u>32</u>
	<u>121 159</u>	<u>113 611</u>
Prestations		
Prestations de retraite	(108 280)	(98 172)
Remboursements de cotisations	(4 939)	(9 621)
Transferts à d'autres régimes	<u>(1 687)</u>	<u>(6 070)</u>
	(114 906)	(113 863)
	<u>6 253</u>	<u>(252)</u>
FRAIS D'ADMINISTRATION (note 9)	<u>(5 253)</u>	<u>(4 651)</u>
Augmentation nette	<u>393 120</u>	<u>235 397</u>
Solde à la fin	<u><u>3 065 888</u></u>	<u><u>2 672 768</u></u>

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.

Régime de retraite de l'Université du Québec

Évolution des obligations au titre des prestations de retraite

pour l'exercice terminé le 31 décembre 2013

(en milliers de dollars)

	2013	2012
	\$	\$
Solde au début de l'exercice selon l'indexation prévue au Régime	<u>3 008 352</u>	<u>2 835 788</u>
Augmentation (diminution)		
Modifications des méthodes et hypothèses actuarielles	81 576	16 279
Intérêts cumulés sur les prestations	180 244	167 131
Prestations constituées selon la pleine indexation	112 909	108 654
Écart des prestations constituées entre la pleine indexation et l'indexation prévue au Régime	(16 042)	(16 625)
Prestations versées, nettes des transferts	(105 422)	(107 719)
Perte d'expérience	(825)	4 844
Augmentation nette	<u>252 440</u>	<u>172 564</u>
Solde à la fin de l'exercice selon l'indexation prévue au Régime	<u>3 260 792</u>	<u>3 008 352</u>
Écart des passifs entre la pleine indexation et l'indexation prévue au Régime (note 11)	171 596	146 086
Solde à la fin de l'exercice selon la pleine indexation (note 10)	<u><u>3 432 388</u></u>	<u><u>3 154 438</u></u>

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.

Régime de retraite de l'Université du Québec

Notes complémentaires

au 31 décembre 2013

(tableaux en milliers de dollars)

1 - DESCRIPTION SOMMAIRE DU RÉGIME DE RETRAITE

La description du Régime de retraite fournie ci-dessous ne constitue qu'un résumé. Les lecteurs devront consulter le texte du règlement du Régime s'ils désirent une information plus complète. Le texte est accessible notamment par l'entremise du site www.rruq.ca, dans la section « Régime ».

Généralités

Les salariés de l'Université du Québec, de ses établissements et des autres unités désignées dans le règlement du Régime participent à un régime de retraite contributif à prestations déterminées. Ce Régime est administré par un Comité de retraite paritaire composé de membres désignés par les employeurs et les employés des divers organismes participants au Régime ainsi que d'autres membres prévus à la *Loi sur les régimes complémentaires de retraite du Québec*.

Le Régime est enregistré selon la Loi sur les régimes complémentaires de retraite du Québec. Le Régime est une fiducie de pension enregistrée au sens de la *Loi de l'impôt sur le revenu du Canada* et il est exempté d'impôt.

Politiques de capitalisation

Les fonds du Régime proviennent des cotisations et des revenus générés par les placements de façon à constituer les prestations déterminées selon les dispositions du Régime. Les participants et l'Université cotisent selon une base paritaire. Le taux de cotisation est fixé par le Comité de retraite, sur recommandation de l'actuaire (voir note 10).

Prestations des années de service

Un participant actif a droit à une rente normale de retraite dès qu'il respecte l'un des critères suivants :

- a) Il a atteint 35 ans de service;
- b) Il a atteint 55 ans d'âge et accumulé 32 ans de service;
- c) Il a atteint l'âge normal de retraite de 65 ans ou l'âge de 60 ans pour les femmes qui participaient au Régime le 1er juin 1975.

La rente annuelle normale d'un membre est basée sur le traitement moyen du membre pour les cinq années les mieux rémunérées lors de sa participation au Régime. Le montant de la rente est fixé à 2 % de ce traitement moyen par année de participation.

À compter de 65 ans, la rente annuelle est réduite de 0,7 % du traitement moyen jusqu'à concurrence de la moyenne du maximum des gains admissibles au sens du Régime de rentes du Québec pour les années correspondantes.

Prestations au décès

Au décès d'un membre non retraité ayant moins de dix ans de service, son conjoint ou, à défaut, ses ayants cause reçoivent un montant forfaitaire conformément aux dispositions du Régime.

Régime de retraite de l'Université du Québec

Notes complémentaires

au 31 décembre 2013

(tableaux en milliers de dollars)

1 - DESCRIPTION SOMMAIRE DU RÉGIME DE RETRAITE (suite)

Au décès d'un membre non retraité ayant dix ans et plus de service ou au décès d'un membre retraité, une rente égale à 50 % de la rente créditée au membre est versée au conjoint survivant. Si le décès survient après la retraite, la rente est de 60 % à moins que le conjoint n'ait renoncé au 10 % supplémentaire au moment de la prise de retraite. Les enfants à charge reçoivent chacun une rente égale à 10 % (maximum de 40 %) ou, en l'absence de conjoint, à 20 % de la rente créditée au membre (maximum de 80 %). En l'absence de conjoint et d'enfants, un montant forfaitaire est versé conformément aux dispositions du Régime.

Remboursement ou transfert lors d'une cessation d'emploi

À la cessation d'emploi, et ce, conformément aux dispositions du règlement du Régime, un membre peut choisir de se voir accorder une rente différée ou de recevoir un montant forfaitaire correspondant à la valeur de la rente différée et des cotisations excédentaires calculées en vertu de la *Loi sur les régimes complémentaires de retraite du Québec*.

Indexation et réserve pour indexation

Pour la participation effectuée avant le 1er janvier 2005, les rentes versées sont indexées selon l'indice des rentes du Québec.

Certaines dispositions particulières peuvent s'appliquer pour un membre ayant bénéficié d'un transfert de service en provenance d'un autre organisme.

Une clause d'indexation partielle répondant *a minima* de la loi s'applique pour les rentes différées.

Pour la participation effectuée après le 31 décembre 2004, les rentes sont indexées annuellement selon l'indice des rentes du Québec, auquel on soustrait 3 %. Le résultat de cette opération ne peut toutefois être inférieur à l'unité.

Une réserve pour indexation est constituée et est égale à l'écart entre le passif actuariel calculé à partir d'une hypothèse de pleine indexation, et le passif actuariel calculé à partir d'une hypothèse d'indexation réduite de 3 %, soit celle prévue au Régime. Le montant de cette réserve ne peut excéder l'écart entre la valeur actuarielle nette de l'actif du Régime et le passif actuariel calculé selon l'indexation prévue au Régime (voir note 11).

Cette réserve doit servir à verser l'indexation requise pour la participation effectuée après le 31 décembre 2004 afin de permettre que les rentes en cours de paiement soient ajustées selon la formule d'indexation prévue pour la participation effectuée avant le 1er janvier 2005.

2 - MODES DE PRÉSENTATION

Les états financiers sont établis selon les Normes comptables canadiennes pour les régimes de retraite et ils sont basés sur l'hypothèse de la continuité des activités. Pour établir les méthodes comptables qui ne concernent pas le portefeuille de placements et les passifs connexes, ou les obligations au titre des prestations de retraite, le Régime se conforme aux Normes comptables canadiennes pour les entreprises à capital fermé.

Régime de retraite de l'Université du Québec

Notes complémentaires

au 31 décembre 2013

(tableaux en milliers de dollars)

2 - MODES DE PRÉSENTATION (suite)

Les états financiers présentent la situation financière globale du régime de retraite considéré comme une entité distincte, indépendante du promoteur et des participants. Ils sont préparés dans le but d'aider les participants et autres personnes intéressées à prendre connaissance des activités du régime de retraite au cours de l'exercice. Cependant, ils ne rendent pas compte de la sécurité des prestations pour les participants considérés individuellement.

3 - PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES

i) Estimations comptables

Pour dresser les états financiers, la direction doit faire des estimations et poser des hypothèses qui ont une incidence sur les montants présentés dans les états financiers et les notes y afférentes. Ces estimations sont fondées sur la connaissance que la direction possède des événements en cours et sur les mesures que le Régime pourrait prendre à l'avenir. Les résultats réels pourraient être différents de ces estimations.

ii) Placements et passifs connexes

Les opérations de placement sont comptabilisées à la date de transaction, soit la date à laquelle le régime de retraite devient partie aux dispositions contractuelles des acquisitions et cessions de placements.

Les placements et les passifs connexes sont comptabilisés à leur juste valeur. Les variations de la juste valeur des placements et des passifs connexes comprennent les gains et pertes réalisés et non réalisés.

iii) Obligations au titre des prestations de retraite

Les obligations au titre des prestations de retraite correspondent à la valeur actuarielle des prestations constituées déterminée au moyen de la méthode de répartition des prestations au prorata des services et à partir des hypothèses les plus probables établies par la direction. L'évaluation actuarielle utilisée aux fins de la préparation des états financiers a été effectuée par une société d'actuaire indépendants et correspond à l'évaluation déterminée sur la base de la revue de la situation financière au 31 décembre 2013 tel qu'il a été prévu à la section 23 du règlement du Régime.

iv) Opérations de prêts de titres

Le Régime prête des titres qu'il détient à des tiers et reçoit en garantie des titres ou des contreparties en espèces. Dans le cadre des opérations de prêts de titres, un passif est constaté à l'égard des contreparties reçues en espèces de la part des emprunteurs sous le poste « Engagements relatifs aux opérations de prêts de titres ». Par conséquent, un actif est comptabilisé pour les montants des contreparties reçues, sous le poste « Actifs relatifs aux opérations de prêts de titres ».

Les titres prêtés n'ont pas fait l'objet de décomptabilisation, conformément aux critères établis.

Régime de retraite de l'Université du Québec

Notes complémentaires

au 31 décembre 2013

(tableaux en milliers de dollars)

3 - PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES (suite)

v) Revenus de placements

Les revenus qui découlent des opérations de placement sont constatés selon la méthode de la comptabilité d'exercice. Les revenus d'intérêts sont constatés en fonction du temps écoulé, alors que les revenus de dividendes sont constatés au moment où ils sont acquis par le porteur. Les revenus provenant de la participation au revenu net de fonds communs de placement sont constatés au moment de leur distribution.

Les revenus provenant des fonds communs et des placements alternatifs sont comptabilisés au brut, c'est-à-dire que les honoraires de gestion qui sont déduits par les gestionnaires à même les revenus de ces placements sont présentés dans les états financiers sous la rubrique « Frais de gestion ».

vi) Frais de transaction

Les frais de transaction associés à l'acquisition ou à la cession de placements sont constatés à l'état de l'évolution de l'actif net disponible pour le service des prestations dans les revenus de placements.

vii) Cotisations

Les cotisations des participants et du promoteur sont constatées selon la méthode de la comptabilité d'exercice.

viii) Prestations

Les prestations de retraite versées à des participants ou autres sont constatées selon la méthode de la comptabilité d'exercice, c'est-à-dire à la date où elles sont payables.

ix) Remboursements

Les montants à rembourser par suite du départ ou du décès de participants sont comptabilisés lorsque les demandes de remboursement sont déposées par les participants ou, dans le cas du décès de participants, lorsqu'il a été déterminé qu'aucune rente n'est payable au conjoint.

x) Transferts

Les montants reçus ou transférés en vertu d'ententes de transférabilité sont comptabilisés lorsque les demandes de transfert sont déposées par les participants et que les montants sont établis par les actuaires des parties concernées.

Régime de retraite de l'Université du Québec

Notes complémentaires

au 31 décembre 2013

(tableaux en milliers de dollars)

3 - PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES (suite)

xi) Conversion des devises

Le régime de retraite utilise la méthode temporelle pour la conversion des opérations libellées dans une monnaie étrangère. Selon cette méthode, les éléments monétaires d'actif et de passif ainsi que les placements sont convertis au cours à la date de fin d'exercice. Les revenus et les dépenses sont convertis au cours en vigueur à la date où ils sont constatés. Les gains et les pertes de change sur les placements sont inclus à l'état de l'évolution de l'actif net disponible pour le service des prestations au poste « Variations de la juste valeur des placements ».

xii) Immobilisations corporelles

Le mobilier, les équipements et les logiciels sont amortis selon la méthode de l'amortissement linéaire sur des périodes correspondant à la durée de vie utile de ces biens. Les améliorations locatives sont amorties de façon linéaire sur la durée initiale du bail.

xiii) Impôts sur le revenu

Le régime de retraite est une fiducie de pension enregistrée au sens de la Loi de l'impôt sur le revenu et il est exempté d'impôts.

xiv) Juste valeur des placements

Les placements sont regroupés selon la hiérarchie des évaluations à la juste valeur. Cette hiérarchie classe les placements en trois niveaux selon l'importance des données utilisées pour l'évaluation de la juste valeur des placements. La hiérarchie des évaluations à la juste valeur se compose des niveaux suivants :

- Niveau 1 : prix (non ajustés) cotés sur des marchés actifs pour des actifs financiers identiques;
- Niveau 2 : données autres que les prix cotés visés au niveau 1, qui sont observables pour l'actif concerné soit directement (à savoir des prix), soit indirectement (à savoir des données dérivées de prix);
- Niveau 3 : données relatives à l'actif qui ne sont pas basées sur des données observables de marché (données non observables).

Le niveau de hiérarchie au sein duquel les placements ont été classés est déterminé d'après le niveau des données le plus bas qui sera significatif pour l'évaluation de la juste valeur.

Les placements sont présentés à leur juste valeur de la façon suivante :

- Les effets commerciaux sont présentés au coût, ce qui correspond à leur juste valeur compte tenu de leurs échéances à court terme;
- Les obligations sont évaluées en fonction des cours moyens de clôture. Leur valeur estimative est calculée au moyen de flux de trésorerie actualisés selon le rendement actuel du marché et de titres comparables, le cas échéant, lorsque les cours moyens ne sont pas disponibles;
- Les actions sont évaluées selon le cours à la clôture des marchés boursiers;

Régime de retraite de l'Université du Québec

Notes complémentaires

au 31 décembre 2013

(tableaux en milliers de dollars)

3 - PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES (suite)

- La juste valeur des fonds de couverture, des unités de fonds communs d'obligations, d'actions, hypothécaires et immobiliers, est déterminée à partir de la valeur de l'actif net soumise par chacun des gestionnaires et administrateurs de ces fonds;
- Les prêts hypothécaires sont composés de titres de longue durée dont le taux d'intérêt est ajusté annuellement selon l'indice canadien des prix à la consommation. Compte tenu des taux à court terme appliqués sur ces prêts, leur juste valeur est considérée comme équivalente à leur valeur en capital;
- La juste valeur estimative des sociétés en commandite présentée dans les placements privés et immobiliers est déterminée à partir de techniques d'évaluation appropriées et des meilleures estimations soumises par chacun des gestionnaires et administrateurs de ces placements;
- Les contrats à terme n'ont aucun coût à la date de fin d'exercice puisqu'ils font l'objet d'une réalisation quotidienne. La juste valeur des contrats sur devises est établie en fonction de leur valeur de liquidation à la fin de l'exercice financier;
- Les achats et ventes des placements et de contrats sur produits dérivés sont comptabilisés à la date de l'opération de la transaction (la date à laquelle les risques et les avantages importants ont été transférés).

4 - PLACEMENTS

Conformément à la Loi sur les régimes complémentaires de retraite du Québec, le Comité de retraite s'est doté d'un *Énoncé de la politique de placement* qui doit être vu comme l'expression des principales stratégies et règles que le Comité s'est fixées pour la gestion de l'actif et du capital. Cet Énoncé doit être revu minimalement tous les cinq ans.

Le premier objectif de l'Énoncé de la politique de placement est de s'assurer que les rendements futurs seront suffisants pour assurer le versement des rentes de retraite promises et permettront l'indexation intégrale des rentes pour le service rendu à compter de 2005. De plus, le Comité de retraite vise à ce que les rendements contribuent à générer un taux de cotisation raisonnablement stable et minimise la probabilité que le taux de cotisation dépasse 18 %. Pour ce faire, la nature des engagements, notamment leur échéance, et leur sensibilité aux taux d'intérêt ainsi qu'à l'inflation ont été prises en considération dans l'élaboration du document.

Gestion des risques

Le risque est défini comme la probabilité de ne pas atteindre les objectifs poursuivis et l'ampleur des conséquences, le cas échéant. Les risques suivants ont été définis et les mesures suivantes ont été prises pour réduire cette probabilité :

Crédit

Risque qu'une partie à un instrument financier manque à l'une de ses obligations et amène de ce fait l'autre partie à subir une perte financière.

Régime de retraite de l'Université du Québec

Notes complémentaires

au 31 décembre 2013

(tableaux en milliers de dollars)

4 - PLACEMENTS (suite)

Les titres de marché monétaire doivent avoir une cote de crédit minimale. Aussi, les actifs du Régime sont limités à un certain pourcentage dans des obligations de pays émergents et dans des obligations corporatives de pays développés dont la cote de crédit est inférieure à un seuil déterminé.

De plus, les mandats de gestion externe prévoient des limites quant au pourcentage des actifs pouvant être investi dans des obligations qui ne sont ni émises ni garanties par le gouvernement du Canada ou d'une province canadienne et dans des titres adossés à des actifs ou garantis par des créances.

L'ensemble des actifs financiers soumis à ce risque représente 1 081 233 000 \$ (1 027 919 000 \$ en 2012) et est composé des effets commerciaux, des obligations, des prêts hypothécaires et des créances.

Devises

Risque que la juste valeur ou les flux de trésorerie futurs d'un instrument financier fluctuent en raison des variations des cours des monnaies étrangères.

En général, le risque de change relatif à des placements étrangers n'est pas couvert en ce qui concerne l'équité, mais est couvert en ce qui concerne le revenu fixe. La couverture du risque de change relatif à des placements étrangers qui peuvent être constitués d'équité et de revenu fixe est laissée à la discrétion du Comité de placement.

Le risque de change peut également être géré de manière discrétionnaire par un gestionnaire qui offre ce service et dispose de l'expertise nécessaire. De plus, le Secrétariat peut recommander au Comité de placement de couvrir une partie ou la totalité de l'exposition à une ou à un panier de devises.

Le risque de change est également contrôlé au moyen de dispositions relatives à la répartition des actifs qui prévoient des limites quant au pourcentage des actifs pouvant être investi dans des actions étrangères et des placements alternatifs.

Liquidité

Risque qu'il soit impossible de vendre un titre au moment désiré ou risque qu'une entité éprouve des difficultés à honorer des engagements liés à des passifs financiers.

Des placements peu liquides sont surtout détenus en raison de leurs attraits aux plans du rendement anticipé, de l'appariement actif/passif ou de la diversification.

La liquidité est favorisée au moyen de dispositions relatives à la répartition des actifs qui prévoient des limites quant au pourcentage des actifs pouvant être investi dans des placements alternatifs et des fonds de couverture.

Les passifs financiers du Régime ont une échéance à moins de un an.

Régime de retraite de l'Université du Québec

Notes complémentaires

au 31 décembre 2013

(tableaux en milliers de dollars)

4 - PLACEMENTS (suite)

Taux d'intérêt

Risque que la juste valeur ou les flux de trésorerie futurs d'un instrument financier fluctuent en raison des variations des taux d'intérêt du marché. Les fluctuations à court terme des taux d'intérêt nominaux et réels influent sur la valeur de l'actif du Régime. Les obligations au titre du Régime sont exposées aux fluctuations des taux d'intérêt à long terme et aux hausses prévues des salaires.

Au 31 décembre 2013, en présumant que les hypothèses relatives à l'inflation et à l'augmentation des salaires demeurent constantes, toute augmentation ou diminution de 1 % des taux réels de rendement à long terme prévus entraînerait un effet inverse respectivement d'environ 11,8 % ou 403 800 000 \$, et d'environ 15,2 % ou 521 500 000 \$ des obligations au titre du Régime selon la pleine indexation.

Tout mouvement des taux d'intérêt de 1 % aurait un effet inverse de 8,51 % sur la valeur du portefeuille obligataire, soit environ 74 741 000 \$ (8,26 % soit environ 67 822 397 \$ en 2012).

Le taux d'intérêt courant (revenu du coupon/valeur comptable) sur le portefeuille obligataire canadien est de 3,97 % au 31 décembre 2013 (3,59 % au 31 décembre 2012).

Prix sur indices boursiers

Risque que la juste valeur des titres boursiers fluctue en raison des variations des prix du marché, que ces variations soient causées par des facteurs propres à l'instrument en cause ou à son émetteur, ou par des facteurs affectant tous les instruments financiers similaires négociés sur le marché.

Appariement

Les actifs du Régime sont choisis de manière à favoriser un appariement entre la valeur de l'actif et du passif sur base de capitalisation.

Diversification

La diversification entre les catégories d'actif est obtenue à l'aide de dispositions relatives à la répartition des actifs et à un portefeuille de référence. En général, les dispositions prévoient que :

- Les obligations sont diversifiées par échéance et celles qui ne sont ni émises ni garanties par le gouvernement du Canada ou d'une province canadienne sont également diversifiées par émetteur. Le portefeuille obligataire peut également être diversifié en détenant des hypothèques et des titres garantis par des créances;
- Les actions canadiennes et étrangères sont diversifiées par titre et par secteur économique. Les actions étrangères sont également diversifiées géographiquement;
- Les placements immobiliers sont diversifiés par stratégie, par type d'immeuble et sur une base géographique. Ce portefeuille peut également être diversifié par des placements dans des propriétés dont le produit des ressources naturelles est exploité;
- Le portefeuille de placements privés est diversifié par stratégie, par secteur économique et par région géographique;

Régime de retraite de l'Université du Québec

Notes complémentaires

au 31 décembre 2013

(tableaux en milliers de dollars)

4 - PLACEMENTS (suite)

- Le portefeuille de commodités est diversifié en investissant dans des contrats à terme couvrant plusieurs secteurs;
- Les fonds de couverture sont diversifiés par stratégie;
- Les sources de valeur ajoutée sont diversifiées;
- Les produits de gestion qui tendent à mieux protéger le capital dans un environnement de marché baissier sont favorisés.

D'autres risques de diversification, de crédit, de devises, de liquidité et de taux d'intérêt sont décrits, lorsque pertinents, dans chacune des catégories d'actif de la présente note.

4a. Obligations et fonds d'obligations

	2013		2012	
	Coût	Juste valeur	Coût	Juste valeur
	\$	\$	\$	\$
Obligations et fonds d'obligations canadiennes	817 001	795 632	709 781	738 353
Fonds d'obligations étrangères	82 204	82 245	69 331	70 192
	899 205	877 877	779 112	808 545
Obligations canadiennes et fonds d'obligations canadiennes présentés dans le poste « Actifs déposés en contrepartie des contrats à terme »	(54 474)	(54 479)	(51 028)	(51 152)
	844 731	823 398	728 084	757 393

4a.i) Obligations et fonds d'obligations canadiennes (26,0 % de l'actif net)

	DEX (62,5 %) universel (37,5 %) long terme %	% de la catégorie %	2013		2012	
			Obligations	Fonds d'obligations	Juste valeur	Juste valeur
			\$	\$	\$	\$
Fédérales	34,0	24,9	109 809	88 104	197 913	140 628
Provinciales et garanties	36,4	40,8	203 364	121 452	324 816	381 572
Municipales	1,8	0,1	851		851	1 615
Sociétés	27,8	31,0	100 496	146 096	246 592	182 438
Encaisse nette		3,2		25 460	25 460	32 100
	100,0	100,0	414 520	381 112	795 632	738 353

Régime de retraite de l'Université du Québec

Notes complémentaires

au 31 décembre 2013

(tableaux en milliers de dollars)

4 - PLACEMENTS (suite)

L'échéance des obligations se détaille ainsi :

	De 0 à 5 ans		De 6 à 10 ans		11 ans et plus		Total	
	2013	2012	2013	2012	2013	2012	2013	2012
	\$	\$	\$	\$	\$	\$	\$	\$
Fédérales	51 047	37 894	27 647	19 583	31 115	18 387	109 809	75 864
Provinciales et garanties	21 709	50 571	35 757	35 992	145 898	141 748	203 364	228 311
Municipales			851	880		735	851	1 615
Sociétés	42 858	34 502	18 786	17 161	38 852	28 496	100 496	80 159
	115 614	122 967	83 041	73 616	215 865	189 366	414 520	385 949

Le Régime de retraite de l'Université du Québec détient des participations dans des fonds communs obligataires. L'échéance des portefeuilles correspondant à la participation du Régime dans ces fonds communs se détaille comme suit :

	De 0 à 5 ans		De 6 à 10 ans		11 ans et plus		Total	
	2013	2012	2013	2012	2013	2012	2013	2012
	\$	\$	\$	\$	\$	\$	\$	\$
Fédérales	6 587	5 255	13 907	7 650	67 610	51 859	88 104	64 764
Provinciales et garanties	833	27 035	18 011	28 829	102 608	97 397	121 452	153 261
Municipales								
Sociétés	60 497	6 144	61 158	40 084	24 441	56 051	146 096	102 279
Encaisse nette et produits dérivés	25 460	29 881		879		1 340	25 460	32 100
	93 377	68 315	93 076	77 442	194 659	206 647	381 112	352 404

4a.ii) Fonds d'obligations étrangères (2,7 % de l'actif net)

	% de la catégorie %	2013	2012
		Juste valeur \$	Juste valeur \$
Amérique latine et Caraïbes			
Brésil	9,3	7 667	3 628
Mexique	7,6	6 206	5 173
États-Unis	2,0	1 645	9 522
Autres pays (12) (10 en 2012)	15,4	12 669	7 550

Régime de retraite de l'Université du Québec

Notes complémentaires

au 31 décembre 2013

(tableaux en milliers de dollars)

4 - PLACEMENTS (suite)

	2013		2012
	% de la catégorie %	Juste valeur \$	Juste valeur \$
Europe			
Russie	7,6	6 279	6 476
Autres pays (14) (10 en 2012)	16,5	13 522	9 072
Pacifique/Asie			
Indonésie	7,2	5 947	4 934
Autres pays (11) (13 en 2012)	18,6	15 312	10 782
Afrique/Proche et Moyen-Orient			
Afrique du Sud	6,8	5 597	3 804
Turquie	7,0	5 792	7 079
Autres pays (6) (3 en 2012)	2,0	1 609	2 172
	100,0	82 245	70 192

4b. Actions et fonds d'actions

La plupart des actions détenues par le Régime sont négociées sur des marchés reconnus et organisés.

	2013		2012	
	Coût \$	Juste valeur \$	Coût \$	Juste valeur \$
Actions canadiennes	418 575	567 003	437 615	509 882
Actions et fonds d'actions étrangères	532 331	645 761	488 902	520 958
	950 906	1 212 764	926 517	1 030 840

Sans la prise en compte du fait que le Régime effectue une gestion active, tout mouvement de l'indice boursier canadien TSX et de l'indice boursier mondial MSCI ACWI ex-Canada de 1 % aurait respectivement un effet de 5 670 000 \$ et de 6 458 000 \$ sur l'augmentation (diminution) totale de l'actif net disponible pour le service des prestations.

Régime de retraite de l'Université du Québec

Notes complémentaires

au 31 décembre 2013

(tableaux en milliers de dollars)

4 - PLACEMENTS (suite)

4b.i) Actions canadiennes (18,5 % de l'actif net)

	S&P/TSX	% de la catégorie	2013	2012
			Juste valeur	Juste valeur
	%	%	\$	\$
Énergie	24,8	19,1	108 556	105 207
Services financiers	35,3	26,9	152 319	137 464
Services de télécommunications	4,9	6,1	34 567	39 214
Consommation discrétionnaire	5,5	15,4	87 414	68 551
Produits industriels	7,9	11,5	65 265	43 114
Matières premières	11,9	10,5	59 572	53 303
Consommation – produits de base	3,1	5,7	32 449	32 961
Technologies de l'information	1,8	3,6	20 299	20 030
Services publics	1,8	1,2	6 562	9 066
Soins de santé	3,0			972
	100,0	100,0	567 003	509 882

4b.ii) Actions et fonds d'actions étrangères (21,1 % de l'actif net)

	% de la catégorie	Actions	Fonds d'actions	2013	2012
				Juste valeur	Juste valeur
	%	\$	\$	\$	\$
Amérique					
États-Unis	25,5	44 133	120 589	164 722	122 286
Autres pays (7) (7 en 2012)	8,1		52 027	52 027	56 465
Europe					
Royaume-Uni	11,1	36 050	35 825	71 875	53 419
Autres pays (20) (20 en 2012)	23,8	77 339	76 108	153 447	120 865
Pacifique/Asie					
Chine	5,1		32 956	32 956	
Japon	10,6	36 827	31 632	68 459	53 458
Autres pays (12) (11 en 2012)	14,2	21 636	70 081	91 717	101 658
Afrique/Proche et Moyen-Orient					
4 pays (5 en 2012)	1,6		10 558	10 558	12 807
	100,0	215 985	429 776	645 761	520 958

Régime de retraite de l'Université du Québec

Notes complémentaires

au 31 décembre 2013

(tableaux en milliers de dollars)

4 - PLACEMENTS (suite)

4c. Actifs déposés en contrepartie des contrats à terme

	2013		2012	
	Coût	Juste valeur	Coût	Juste valeur
	\$	\$	\$	\$
S&P 500	166 172	166 659	153 707	150 011
DJ-UBS	73 524	75 824	72 937	73 417
	239 696	242 483	226 644	223 428

4c.i) S&P 500 (5,4 % de l'actif net)

Le Régime détient, au 31 décembre 2013, des contrats à terme avec un taux d'intérêt implicite LIBOR d'une durée de trois mois pour une valeur d'engagements de 166 373 000 \$ (149 530 000 \$ en 2012) sur l'indice S&P 500.

Les actifs déposés en contrepartie de ces contrats à terme sont composés ainsi :

	2013			2012		
	% de la catégorie	Coût	Juste valeur	% de la catégorie	Coût	Juste valeur
	%	\$	\$	%	\$	\$
Encaisse nette et dépôts sur marges	0,6	2 899	939	2,9	5 563	4 289
Effets commerciaux	25,8	43 034	43 034	23,6	35 426	35 426
Fond hypothécaire	2,1	3 591	3 492			
Obligations et fonds d'obligations canadiennes	32,7	54 474	54 479	34,1	51 028	51 152
Fonds de fonds de couverture	38,8	62 174	64 715	39,4	61 690	59 144
	100,0	166 172	166 659	100,0	153 707	150 011

4c.ii) DJ-UBS (2,5 % de l'actif net)

Le Régime détient, au 31 décembre 2013, des contrats à terme avec un taux d'intérêt implicite correspondant aux bons du Trésor américains d'une durée variant de un à trente-six mois pour une valeur d'engagements de 75 893 000 \$ (72 312 000 \$ en 2012) sur l'indice DJ-UBS.

Les actifs déposés en contrepartie de ces contrats à terme sont composés ainsi :

	2013			2012		
	% de la catégorie	Coût	Juste valeur	% de la catégorie	Coût	Juste valeur
	%	\$	\$	%	\$	\$
Encaisse nette et dépôts sur marges	100,0	73 524	75 824	100,0	72 937	73 417

Régime de retraite de l'Université du Québec

Notes complémentaires

au 31 décembre 2013

(tableaux en milliers de dollars)

4 - PLACEMENTS (suite)

4d. Fonds et prêts hypothécaires (1,6 % de l'actif net)

	2013		2012	
	Coût	Juste valeur	Coût	Juste valeur
	\$	\$	\$	\$
Fonds hypothécaires	24 219	24 083	12 582	12 947
Prêts hypothécaires	26 054	26 054	28 222	28 248
	50 273	50 137	40 804	41 195

Les prêts hypothécaires sont utilisés aux fins d'immunisation d'une partie du passif des membres retraités. Ces prêts, dont le rendement est indexé à l'inflation, ont été consentis à des coopératives d'habitation qui sont réparties à travers le Québec et l'Ontario. Elles sont subventionnées par le gouvernement du Canada et les prêts hypothécaires sont garantis par la Société canadienne d'hypothèque et de logement (SCHL).

4e. Placements privés (10,7 % de l'actif net)

Les sociétés en commandite et les fonds de placement privés composant les placements privés se répartissent ainsi :

	2013				2012			
	Capital engagé	Capital souscrit	Coût	Juste valeur	Capital engagé	Capital souscrit	Coût	Juste valeur
	\$	\$	\$	\$	\$	\$	\$	\$
Sociétés et fonds canadiens	192 147	153 449	114 472	140 993	153 828	137 117	100 089	123 292
Sociétés et fonds étrangers	143 569	105 719	74 444	60 095	118 514	93 660	70 147	49 889
Sociétés en propriété exclusive			116 302	127 810			106 827	100 289
	335 716	259 168	305 218	328 898	272 342	230 777	277 063	273 470

De par leur nature, les placements privés détenus par les sociétés en commandite dans lesquelles le Régime détient une participation ne sont pas négociés sur des marchés organisés. Conséquemment, les justes valeurs de ces placements sont évaluées périodiquement.

Régime de retraite de l'Université du Québec

Notes complémentaires

au 31 décembre 2013

(tableaux en milliers de dollars)

4 - PLACEMENTS (suite)

4e.i) Placements privés - Sociétés en propriété exclusive (4,2 % de l'actif net)

	2013		2012	
	Coût	Juste valeur	Coût	Juste valeur
	\$	\$	\$	\$
6714919 Canada limitée	32 097	40 986	28 618	29 952
4417925 Canada inc.	22 233	13 217	22 231	10 182
6982620 Canada inc.	15 413	19 567	13 661	14 202
4491149 Canada inc.	17 174	21 996	17 173	18 457
7506317 Canada Inc.	16 827	18 986	12 630	14 905
8216339 Canada inc.	12 558	13 058	12 514	12 591
	116 302	127 810	106 827	100 289

Ces sociétés détiennent des actions de sociétés privées, des fonds de placements privés, des fonds d'obligations et des fonds de concession.

4f. Placements libellés en devises étrangères

Les placements libellés en devises étrangères se répartissent ainsi, avant et après la répartition des titres détenus indirectement par l'entremise des fonds communs et des sociétés en commandite :

	2013		2012	
	Détenus directement	Détenus indirectement	Juste valeur totale	Juste valeur totale
	\$	\$	\$	\$
Devises				
Dollar américain	344 578	205 437	550 015	461 408
Dollar Hong Kong	6 276	51 393	57 669	36 777
Euro	66 579	90 473	157 052	117 961
Livre sterling	36 125	37 019	73 144	60 304
Yen	36 830	15 780	52 610	42 488
Autres devises (31) (31 en 2012)	41 457	157 379	198 836	175 557
	531 845	557 481	1 089 326	894 495

Régime de retraite de l'Université du Québec

Notes complémentaires

au 31 décembre 2013

(tableaux en milliers de dollars)

4 - PLACEMENTS (suite)

Afin de gérer certains risques de devises, le Régime et certains de ses gestionnaires détiennent des contrats sur devises. Le tableau ci-après détaille les engagements d'achat (vente) liés aux contrats au 31 décembre 2013.

	Devise	Échéance	Nominale	Taux	2013	Nominale	Taux	2012
					Juste valeur			Juste valeur
					\$			\$
Obligations	USD	janv-14	(34 000)	1,0579	(172)	(19 000)	0,9864	(182)
	USD	janv-14	(583)	1,0500	(8)	(1 211)	0,9852	(13)
	USD	janv-14	(326)	1,0462	(5)	(467)	0,9865	(4)
	USD	janv-14	(339)	1,0562	(2)	492	0,9875	4
	USD	janv-14	(366)	1,0660	1	1 186	0,9958	
	USD	janv-14	(384)	1,0615	(1)	(1 488)	0,9852	(16)
	USD					(579)	0,9865	(6)
	USD					609	0,9875	5
	USD					1 458	0,9958	1
	USD	mars-14	(8 093)	1,0617	(22)	(3 001)	0,9845	(39)
	AUD	mars-14	(1 534)	0,9662	28	(1 521)	1,0301	1
				Variant de 1,0462			Variant de 0,9852	
Globalement	USD		(44 091)	à 1,0660	(209)	(22 001)	à 0,9958	(250)
	AUD		(1 534)	0,9662	28	(1 521)	1,0301	1

Tout mouvement de 1 % du dollar canadien aurait les effets suivants sur les placements libellés en devises étrangères et sur l'augmentation totale de l'actif net disponible pour le service des prestations au 31 décembre 2013 :

	2013
	\$
Devises	
Dollar américain	5 033
Dollar Hong Kong	577
Euro	1 571
Livre sterling	731
Yen	526
Autres devises	1 974

Régime de retraite de l'Université du Québec

Notes complémentaires

au 31 décembre 2013

(tableaux en milliers de dollars)

4 - PLACEMENTS (suite)

4g. Hiérarchie des évaluations à la juste valeur

Le tableau suivant présente les instruments financiers comptabilisés à la juste valeur au bilan classés selon la hiérarchie d'évaluation décrite ci-dessus :

				2013
	Niveau 1	Niveau 2	Niveau 3	Total
	\$	\$	\$	\$
Actifs				
Effets commerciaux		29 003		29 003
Obligations et fonds d'obligations		817 489	5 909	823 398
Actions et fonds d'actions	1 212 758		6	1 212 764
Actifs déposés en contrepartie des contrats à terme	29 410	113 158	99 915	242 483
Fonds et prêts hypothécaires	24 083		26 054	50 137
Fonds de couverture	58 257		51 092	109 349
Placements privés			328 898	328 898
Placements immobiliers			232 503	232 503
Encaisse des fiduciaires	14 571	(172)		14 399
Encaisse	9 407			9 407
Actifs relatifs aux opérations de prêts de titres	2 046			2 046
	1 350 532	959 478	744 377	3 054 387
Passif				
Engagements relatifs aux opérations de prêts de titres		2 046		2 046
				2012
	Niveau 1	Niveau 2	Niveau 3	Total
	\$	\$	\$	\$
Actifs				
Effets commerciaux	232	23 473		23 705
Obligations et fonds d'obligations		755 406	1 987	757 393
Actions et fonds d'actions	1 030 243	387	210	1 030 840
Actifs déposés en contrepartie des contrats à terme	45 662	96 222	81 544	223 428
Fonds et prêts hypothécaires	12 947		28 248	41 195
Fonds de couverture	49 738		40 844	90 582
Placements privés			273 470	273 470
Placements immobiliers			192 667	192 667
Encaisse des fiduciaires	6 266	(182)		6 084
Encaisse	10 374			10 374
Actifs relatifs aux opérations de prêts de titres	972			972
	1 156 434	875 306	618 970	2 650 710

Régime de retraite de l'Université du Québec

Notes complémentaires

au 31 décembre 2013

(tableaux en milliers de dollars)

4 - PLACEMENTS (suite)

				2012
	Niveau 1	Niveau 2	Niveau 3	Total
	\$	\$	\$	\$
Passif				
Engagements relatifs aux opérations de prêts de titres		972		972

Au cours des exercices se terminant les 31 décembre 2013 et 2012, il n'y a eu aucun transfert d'instruments financiers entre les niveaux 1, 2 et 3.

Le tableau suivant présente les instruments financiers comptabilisés à la juste valeur et évalués selon les paramètres du niveau 3 :

	Solde d'ouverture	Total des gains (pertes) comptabilisés en résultats	Achats	Ventes	Solde de clôture	2013
						Total des gains (pertes) non réalisés sur les titres détenus au 31 décembre 2013
	\$	\$	\$	\$	\$	\$
Obligations et fonds d'obligations	1 987	177	5 646	(1 901)	5 909	186
Actions et fonds d'actions	210	(19)	6	(191)	6	
Actifs déposés en contrepartie des contrats à terme	81 544	7 071	38 200	(26 900)	99 915	2 541
Fonds et prêts hypothécaires	28 248			(2 194)	26 054	
Fonds de couverture	40 844	5 150	27 054	(21 956)	51 092	3 662
Placements privés	273 470	27 272	45 465	(17 309)	328 898	23 681
Placements immobiliers	192 667	22 815	17 059	(38)	232 503	69 928
	618 970	62 466	133 430	(70 489)	744 377	99 998

Régime de retraite de l'Université du Québec

Notes complémentaires

au 31 décembre 2013

(tableaux en milliers de dollars)

4 - PLACEMENTS (suite)

						2012
	Solde d'ouverture	Total des gains (pertes) compta- bilisés en résultats	Achats	Ventes	Solde de clôture	Total des gains (pertes) non réalisés sur les titres détenus au 31 décembre 2012
	\$	\$	\$	\$	\$	\$
Obligations et fonds d'obligations	65 711	(10 623)	246	(53 347)	1 987	4
Actions et fonds d'actions		18	192		210	18
Actifs déposés en contrepartie des contrats à terme	86 074	854	22 579	(27 963)	81 544	(2 931)
Fonds et prêts hypothécaires	30 165			(1 917)	28 248	
Fonds de couverture	42 622	30 285	4 517	(36 580)	40 844	17
Placements privés	230 602	5 050	46 447	(8 629)	273 470	(3 593)
Placements immobiliers	185 028	12 905	16 764	(22 030)	192 667	47 113
	<u>640 202</u>	<u>38 489</u>	<u>90 745</u>	<u>(150 466)</u>	<u>618 970</u>	<u>40 628</u>

5 - PRÊTS DE TITRES

Les transactions conclues aux 31 décembre 2013 et 2012 relativement aux opérations de prêts de titres se résument comme suit :

	2013	2012
	\$	\$
Prêts de titres à la valeur de marché équivalant à la valeur comptable	202 451	235 121
Contreparties reçues		
Titres à la valeur de marché équivalant à la valeur comptable	204 454	239 553
Espèces	2 046	972

Le Régime a constaté un passif équivalant aux contreparties en espèces totalisant 2 046 000 \$ (972 000 \$ en 2012) au poste « Engagements relatifs aux opérations de prêts de titres ». Si ces espèces ne sont pas remboursées, la contrepartie conservera les titres prêtés donnés en garantie.

Les contreparties reçues peuvent être réalisées dans l'éventualité où le courtier ne remet pas, à la date d'échéance, les titres prêtés.

6 - OBLIGATIONS AU TITRE DES PRESTATIONS DE RETRAITE

Le cabinet d'actuaire Mercer a établi la valeur actuarielle des prestations constituées aux 31 décembre 2013 et 2012 sur la base de la revue de la situation financière à cette date comme il est prévu à la section 23 du règlement du Régime.

Régime de retraite de l'Université du Québec

Notes complémentaires

au 31 décembre 2013

(tableaux en milliers de dollars)

6 - OBLIGATIONS AU TITRE DES PRESTATIONS DE RETRAITE (suite)

La valeur actuarielle des prestations constituées selon la pleine indexation a été déterminée au moyen des hypothèses les plus probables selon la méthode de projection des prestations pour les services accumulés jusqu'à maintenant. Les écarts entre les résultats obtenus selon la méthode précitée et ceux obtenus selon la méthode de répartition des prestations au prorata des années de service (méthode requise en vertu du chapitre 4600 du Manuel de comptabilité de CPA Canada sont non significatifs.

Les hypothèses utilisées pour déterminer la valeur actuarielle des prestations constituées tiennent compte des prévisions concernant la situation du marché à long terme. Les hypothèses actuarielles à long terme les plus importantes utilisées pour l'évaluation sont les suivantes :

	<u>2013</u>	<u>2012</u>
	%	%
Rendement de l'actif (1)	6,00	6,00
Augmentation des échelles salariales	2,50	2,50
Pleine indexation des rentes	2,00	2,00

(1) le rendement de l'actif présenté est net de tous les frais d'administration, de gestion et inclut une provision pour écart défavorable.

En plus de l'augmentation des échelles, les augmentations salariales considérées dans l'évaluation tiennent compte de la progression dans l'échelle en fonction de l'âge atteint.

Toutefois, le taux d'indexation des rentes et les augmentations salariales pour l'année suivant la date d'évaluation étant connus, ceux-ci sont utilisés à la place des hypothèses à long terme.

Les hypothèses suivantes ont donc été utilisées :

	<u>Au 31 décembre 2013 pour l'année 2014</u>	<u>Au 31 décembre 2012 pour l'année 2013</u>
Augmentations de salaire en plus de l'échelle de salaires	2,5% par année	Selon les ententes établies pour chaque fonction et établissement
Pleine indexation des rentes	0,90 %	1,80 %

Régime de retraite de l'Université du Québec

Notes complémentaires

au 31 décembre 2013

(tableaux en milliers de dollars)

7 - ACTIVITÉS DE PLACEMENTS

Les revenus (charges) et variations de la juste valeur des placements se détaillent ainsi :

	Revenus		Variations de la juste valeur des placements		Total	
	2013	2012	2013	2012	2013	2012
	\$	\$	\$	\$	\$	\$
Encaisse, effets commerciaux	277	317	(26)	56	251	373
Obligations et fonds d'obligations	29 538	29 453	(43 404)	33 688	(13 866)	63 141
Actions et fonds d'actions	33 522	26 763	250 391	99 506	283 913	126 269
Actifs déposés en contrepartie et contrats à terme	42 209	24 912	12 298	886	54 507	25 798
Fonds et prêts hypothécaires	2 753	2 750	(495)	(182)	2 258	2 568
Fonds de couverture	1 556	3 604	9 250	4 672	10 806	8 276
Placements privés	18 459	14 487	28 979	6 745	47 438	21 232
Placements immobiliers	7 227	16 764	22 828	6 599	30 055	23 363
Gestion de devises			(1 384)	395	(1 384)	395
Fluctuation des taux de change	70	(140)	(4 457)	(14 664)	(4 387)	(14 804)
Autres revenus de placements	488	428			488	428
	136 099	119 338	273 980	137 701	410 079	257 039

8 - COTISATIONS

	2013	2012
	\$	\$
Membres		
Cotisations de l'année courante	53 588	51 764
Ajustements d'années antérieures	237	233
Rachats d'années de service	2 749	2 006
Cotisations additionnelles	434	529
	57 008	54 532
Employeurs		
Cotisations de l'année courante	53 588	51 764
Ajustements d'années antérieures	243	223
Rachats d'années de service	836	948
	54 667	52 935

Régime de retraite de l'Université du Québec

Notes complémentaires

au 31 décembre 2013

(tableaux en milliers de dollars)

9 - FRAIS D'ADMINISTRATION

Les frais d'administration se détaillent ainsi :

	Placements		Administration du règlement		Administration générale		Total	
	2013	2012	2013	2012	2013	2012	2013	2012
	\$	\$	\$	\$	\$	\$	\$	\$
Salaires, avantages sociaux et formation	825	774	1 014	1 091	1 736	1 437	3 575	3 302
Déplacements et réunions	50	27	31	33	20	68	101	128
Dépenses d'exploitation	128	113	290	295	222	199	640	607
Frais externes	38	37	54	66	139	141	231	244
Honoraires des actuares			534	180			534	180
Honoraires des auditeurs	40	39					40	39
Autres dépenses	26	29	61	71	45	51	132	151
	1 107	1 019	1 984	1 736	2 162	1 896	5 253	4 651

10 - INFORMATIONS À FOURNIR CONCERNANT LE CAPITAL

Le Régime définit son capital comme étant l'excédent (le déficit) de l'actif net disponible pour le service des prestations par rapport aux obligations au titre des prestations de retraite.

Les objectifs du Régime en matière de gestion du capital sont, entre autres, d'investir les actifs sous gestion selon la politique de placement en vigueur (note 4), et ce, tout en maintenant des niveaux suffisants de liquidités afin d'acquies ses obligations courantes. De plus, le Régime a pour objectif de garantir la capitalisation intégrale des prestations à long terme.

Le Régime est soumis à la *Loi sur les régimes complémentaires de retraite* qui exige qu'un régime de retraite du secteur universitaire dépose une évaluation actuarielle visant à déterminer la situation de capitalisation du régime de retraite au plus tard à la date de la dernière fin d'exercice financier du régime se situant dans les 3 ans qui suivent la date de la dernière évaluation actuarielle complète du régime.

L'évaluation actuarielle complète la plus récente a été effectuée au 31 décembre 2010, a été publiée le 27 juillet 2011 et a été déposée auprès de la Régie des rentes du Québec. La prochaine évaluation actuarielle complète datée du 31 décembre 2013 doit être déposée auprès de la Régie des rentes du Québec au plus tard le 30 septembre 2014.

Régime de retraite de l'Université du Québec

Notes complémentaires

au 31 décembre 2013

(tableaux en milliers de dollars)

10 - INFORMATIONS À FOURNIR CONCERNANT LE CAPITAL (suite)

En vertu du règlement du Régime, les participants et l'Université cotisent selon une base paritaire. Le taux de cotisation fixé par le Comité de retraite depuis le 1er juin 2010 est de 10,8 %. Ce taux, appliqué au traitement du participant duquel on déduit 25 % pour la partie qui est inférieure au maximum des gains admissibles au sens du Régime des rentes du Québec, détermine la cotisation de chacune des parties.

La valeur actuarielle de l'actif du Régime servant à déterminer la situation financière selon l'approche de capitalisation est fondée sur la juste valeur des placements ajustée pour tenir compte des montants à payer et à recevoir du Régime. La valeur actuarielle du passif du Régime et les cotisations pour services courants selon l'approche de capitalisation ont été calculées en utilisant la méthode de projection des prestations pour les services accumulés jusqu'à maintenant.

Le déficit de la valeur marchande de l'actif net par rapport à la valeur actuarielle des prestations constituées selon la pleine indexation s'établit comme suit à la suite des travaux effectués par Mercer :

	<u>2013</u>	<u>2012</u>
	\$	\$
Valeur marchande de l'actif net disponible pour le service des prestations	3 065 888	2 672 768
Valeur actuarielle des prestations constituées selon la pleine indexation	3 432 388	3 154 438
Déficit de la valeur marchande de l'actif net par rapport à la valeur actuarielle des prestations constituées selon la pleine indexation	<u>(366 500)</u>	<u>(481 670)</u>

11 - RÉSERVE POUR INDEXATION

La réserve pour indexation est tributaire de la valeur actuarielle de l'actif net par rapport à la valeur actuarielle des prestations constituées selon la pleine indexation déterminée en fonction de la revue de la situation financière, comme il est prévu à la section 23 du règlement du Régime.

Au 31 décembre 2013, la réserve cumulative nécessaire pour la pleine indexation est de 171 596 000 \$ (146 086 000 \$ au 31 décembre 2012). Cette réserve pour indexation couvre l'écart entre la pleine indexation et celle prévue par le Régime pour tous les membres et bénéficiaires pour le service depuis le 1er janvier 2005. Le manque à gagner afin de combler la réserve pour indexation s'établit de la façon suivante :

	<u>2013</u>	<u>2012</u>
	\$	\$
Coût cumulatif de la réserve pour la pleine indexation		
Solde au début	146 086	121 005
Intérêts cumulés	9 246	7 643
Coût de l'exercice	16 042	16 625
Perte d'expérience	222	813
Solde à la fin	<u>171 596</u>	<u>146 086</u>

Régime de retraite de l'Université du Québec

Notes complémentaires

au 31 décembre 2013

(tableaux en milliers de dollars)

11 - RÉSERVE POUR INDEXATION (suite)

	2013	2012
	\$	\$
Réserve pour indexation, le moins élevé de : (sans être inférieur à 0 \$ et excéder b))	-	-
a) Excédent de :		
Valeur marchande de l'actif net disponible pour le service des prestations	3 065 888	2 672 768
Valeur actuarielle des prestations constituées selon l'indexation prévue au Régime	<u>3 260 792</u>	<u>3 008 352</u>
	<u>(194 904)</u>	<u>(335 584)</u>
b) Coût cumulé de la réserve pour la pleine indexation	<u>171 596</u>	<u>146 086</u>
Conciliation des déficits		
Insuffisance cumulative de la réserve pour indexation	171 596	146 086
Déficit de la valeur marchande de l'actif net par rapport à la valeur actuarielle des prestations constituées selon l'indexation prévue au Régime	<u>194 904</u>	<u>335 584</u>
Déficit de la valeur marchande de l'actif net par rapport à la valeur actuarielle des prestations constituées selon la pleine indexation	<u>366 500</u>	<u>481 670</u>

12 - ENGAGEMENTS

Le Régime loue ses bureaux en vertu d'un bail qui doit venir à échéance le 30 novembre 2024.

Les loyers futurs de base comprennent les paiements suivants :

	\$
2014	217
2015	225
2016	225
2017	225
2018	225
2019 et suivantes	<u>1 381</u>
	<u>2 498</u>

13 - CHIFFRES COMPARATIFS

Certaines données correspondantes fournies pour l'exercice précédent ont été reclassées en fonction de la présentation adoptée pour le présent exercice.

Fédération des retraités de l'Université du Québec

APRÈS L'UQAM

Association du personnel
retraité de l'Université
du Québec à Montréal

Francine David

196, avenue Léo-Lacombe
Laval (Québec) H7N 3Y2
450-933-6704
david.francine@videotron.ca

APRÈS-INRS

Association des personnes
retraitées de l'Institut national
de la recherche scientifique

Rudolf Bertrand

490, rue de la Couronne
Québec (Québec) G1K 9A9
418-654-2642
rudolfb@videotron.ca

APR-UQAM

Association des professeures
et professeurs retraités
de l'Université du Québec
à Montréal

Marcel Rafie

49, 14^e Rue
Roxboro (Québec) H8Y 1M5
514-653-3554
rafie.marcel@uqam.ca

ARENAP

Association des retraités
de l'École nationale
d'administration publique

André Chénier

8312, avenue de Vienne
Québec (Québec) G1G 9A9
418-627-2247
andretout9@gmail.com

ARTÉLUQ

Association des retraités
de la TÉLUQ

Denise L'Archevêque

540, rue Valdôme
Québec (Québec) G1G 2X6
418-622-5053
dlarchev@videotron.ca

ARUQAC

Association des retraités
de l'Université du Québec
à Chicoutimi

Ghislain Laflamme

2516, rue Fréchette
Jonquière (Québec) G7S 4L9
418-548-9790
ghislain_laflamme@uqac.ca

ARUQAR

Association des retraités
de l'Université du Québec
à Rimouski

Réjean Martin

326, Du Bourgeois
Rimouski (Québec) G5L 7P9
418-722-6245
rmartin.riki@gmail.com

ARUQAT

Association des retraités
de l'Université du Québec
en Abitibi-Témiscamingue

Serge Tessier

3482, rang des Cyprès
Rouyn-Noranda (Québec) J9Y 1N9
819-797-5495

ARUQO

Association des retraités
de l'Université du Québec
en Outaouais

Jacques-André Lequin

1044, chemin Perry
Gatineau (Québec) J9J 3A8
819-684-4937
lequin@videotron.ca

ARUQSS

Association des retraités
de l'Université du Québec
(siège social)

Georges Arcand

1339, avenue Duquet
Québec (Québec) G1S 1A8
418-527-4323
georges.arcand@videotron.ca

ARUQTR

Association des retraités
de l'Université du Québec
à Trois-Rivières

Suzanne Camirand

608, rue Notre-Dame
Champlain (Québec) G0X 1C0
819-295-3545
suzanne.camirand@uqtr.ca

(au 31 décembre 2013)

Comités et partenaires

Composition du Comité de retraite

Membres désignés par les corporations des établissements de l'Université du Québec :

Claude Arbour, INRS
Gilles Charland, UQTR
Martin Côté, UQAC
Yves Dupont, UQO
Monique Goyette, UQAM
Louise Laflamme, ENAP
Denis Martel, UQAT
Edmond Miresco, ÉTS
André G. Roy, vice-président, UQ
Marjolaine Viel, UQAR
Vacant, TÉLUQ

Membres désignés par les employés des établissements de l'Université du Québec :

Onil Arcand, UQAT
Diane Bérubé, UQAR
Bernard Gaucher, UQTR
Nicolas Le Berre, INRS
Michel Lizée, UQAM
Gilles Picard, président, ÉTS
Serge Potvin, UQAC
Alberto Poulin, TÉLUQ
Martin Roch, ENAP
Antoine Shaneen, UQO
Zaki Taboubi, UQ

Membres nommés par l'Assemblée des gouverneurs :

Claude Maheu
Clément Roberge

Membre indépendant nommé par le Comité de retraite :

Michel Turcotte

Membres nommés en Assemblée annuelle

Line Cormier, INRS -
Membre nommé par les participants actifs (votant)

Matthieu Dufour, UQAM -
Membre nommé par les participants actifs (non-votant)

Suzanne Gauvreau
Membre nommé par les retraités et bénéficiaires (votant)

Gaétan Naud
Membre nommé par les retraités et bénéficiaires (non-votant)

Membres du Comité d'éthique et de déontologie

Bernard Gaucher
Magalie Jutras
Nicolas LeBerre
Allison Marchildon
Jacques Plamondon, président

Membres du Comité exécutif

Monique Goyette
Michel Lizée
Gilles Picard, président
André G. Roy, vice-président
Antoine Shaneen
Marjolaine Viel

Membres du Comité de placement

Claude Arbour
Robert Ciamarro, membre externe
Martin Côté
Matthieu Dufour, président
Michel Lemieux, membre externe
Serge Potvin
Clément Roberge
Zaki Taboubi

Membres du Comité d'audit

Onil Arcand
Raynald Bédard, membre externe
Louis Chantal, membre externe
Yves Dupont
Louise Laflamme, présidente
Martin Roch

Participants au Comité des usagers

Bélanger, Micheline, RRUQ
Belzile, Madeleine, UQAR
Bernard, Martine, INRS
Bertrand, Anik, FPPU
Bilodeau, Lucie, ENAP
Bouchard, Angèle, UQAT
Boutin, Fabienne, INRS
Breton, Michèle, TELUQ
Brouillette, Sylvie, MUSÉE
Coulombe, Johanne, ENAP
Dessureault, Luc, UQAM, Président
Dubé, Lucie, UQTR
Duperreault, Ginette, SCFP – local 1800
Fillion, Louise, UQAC
Foster, Caroline, TÉLUQ
Gaudreault, Martine, UQO
Giguère, Anne, SPPUQAR
Houle, Sylvie, INRS
Lacroix, Denis, ETS
LeBel, Julie, RRUQ
L'Espérance, Line, UQO
Martin, Sandra, FUQTR
Morneau, Joanne, ETS
Normand, Jacinthe, UQ
Parent, Danièle, UQAC
Racine, Chantal, SIUQ
Rocheffort, Manon, PUQ
Ross, Sylvie, UQAR
Rouleau, Luc, OUI
Schwarz, Chantal, UQAM
Sleigher, Charles, SPUQTR
Thiffault, Sandra, SPPUQTR
Vallerand, Odette, UQTR

Principaux conseillers externes

Actuaires et traitement
des données :

MERCER (Canada) limitée

Québec

Banque :

Banque Nationale du Canada

Québec

Conseillers juridiques :

Stikeman Elliott

Montréal

Droits de vote :

Groupe Investissement

Responsable inc.

Montréal

Garde de valeurs :

**Fiducie RBC Services aux
investisseurs et de Trésorerie**

Montréal

Auditeurs externes :

Raymond Chabot Grant Thornton

S.E.N.C.R.L.

Québec

Gestionnaires de portefeuilles

Obligations canadiennes

Canso Investment Counsel Ltd

Richmond Hill, ON

Greystone Managed Investment Inc.

Régina, SK

Phillips Hager & North Investment Mngt Ltd

Vancouver, BC

PIMCO, LLC

Newport Beach, CA

Prêts hypothécaires indexés:

Bona Vista Asset Management Limited

Toronto, ON

First National Financial Corporation

Toronto, ON

Dettes de marchés émergents :

Investec Asset Management

Londres, UK

Actions canadiennes :

Foyston Gordon & Payne Inc.

Toronto, ON

Letko Brosseau & Associés

Montréal, QC

Placements Montrusco Bolton Inc.

Montréal, QC

Actions étrangères :

C.S. McKee LP

Pittsburgh, PA

Comgest SA

Paris, France

Gestion de placements TD inc.

Toronto, ON

Grantham, Mayo, Van Otterloo & Co, LLC

Boston, MA

Hexavest Inc.

Montréal, QC

Munder Capital Management

Boston, MA

Wellington Management Company, LLP

Boston, MA

Commodités :

Gresham Investment Management, LLC

New-York, NY

Fonds immobiliers et concessions:

Bentall Kennedy (Canada) L.P.

Vancouver, BC

Caisse de dépôt et placement du Québec

Montréal, QC

Conumdrum Capital Corporation

Toronto, ON

Global Forest Partners L.P.

Lebanon, NH

Fonds de couverture :

BlackRock Asset Management Canada Ltd

Toronto, ON

HR Stratégies inc.

Montréal, QC

Private Advisors, LLC

Richmond, VA

Placements privés et infrastructures:

Ardian

Paris, France

Caisse de dépôt et placement du Québec

Montréal, QC

Genechem Therapeutics Management

Montréal, QC

IFM Investors

Melbourne, Australie

Journey Energy Inc.

Calgary, AB

Novacap Partenaire Financier

Montréal, QC

Oaktree Capital Management L.P.

Los Angeles, CA

Penfund Management

Toronto, ON

Siparex, Sigefi Private Equity

Lyon, France

Terra Firma Capital Partners Ltd

Londres, UK

Trencap, S.E.C.

Montréal, QC

Wilton Asset Management

Boston, MA

Woodside Management

Redwood Shores, CA

Calendrier des assemblées annuelles 2014

Mercredi 14 mai	Jeudi 15 mai	Vendredi 16 mai	Mercredi 21 mai	Jeudi 22 mai
UQO	UQAC	ENAP (incluant, UQ, TÉLUQ, INRS et RRUQ) Webdiffusion	INRS Région de Montréal	UQAM
9 h à 10 h 30	9 h à 10 h 30	9 h à 10 h 30	9 h à 10 h 30	9 h à 10 h 30
UQO 283 Alexandre Taché, Gatineau Pavillon Alexandre-Taché Salle F-0129 En vidéoconférence avec St-Jérôme Salle JS113	UQAC 555, boul. de l'Université Chicoutimi Salle P0-5000	ENAP 555, boul. Charest Est, Québec Salle 4114	INRS Campus IAF 531, boul. des Prairies, Laval Salle Pasteur	UQAM Pavillon à déterminer Salle à déterminer
Mercredi 14 mai	Jeudi 15 mai	Vendredi 16 mai	Mercredi 21 mai	Jeudi 22 mai
UQAT	UQAR Campus de Lévis	UQTR	ETS	
15 h à 16 h 30	15 h à 16 h 30	14 h à 15 h 30	14 h 30 à 16 h 00	
UQAT 445, boul. de l'Université, Rouyn-Noranda Salle JS113 En vidéoconférence avec Val d'Or Salle à déterminer	UQAR Campus de Lévis 1595 boul. Alphonse-Desjardins Lévis Salle 2032 En vidéoconférence avec Rimouski Salle D-340	UQTR 3351, boul. des Forges, Trois-Rivières Pavillon Pierre-Boucher Salle 1006	ETS 1100, rue Notre-Dame Ouest, Montréal Salle A-1150	

Pour vous inscrire à la webdiffusion ou à toute autre séance de l'assemblée annuelle :
<https://www.rruq.ca/mon-dossier/assemblee.aspx>

Ou par téléphone : 418 654-3850 ou 1 888 236-3677



Note:

- Nous vous invitons à consulter le site du RRUQ www.rruq.ca pour connaître les salles où se dérouleront les rencontres.
- Compte tenu de la consultation de plus en plus fréquente du site Internet du RRUQ et dans un souci de protection de l'environnement, seulement mille copies du rapport annuel sont imprimées.



Régime de retraite de l'Université du Québec

2600, boulevard Laurier, bureau 600
Québec (Québec) G1V 4W1

Téléphone : 418 654-3850

Ligne sans frais : 1 888 236-3677

Télécopieur : 418 654-3854

www.rruq.ca